



VILLE DE NICE

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

S²LO

Rapport de présentation

ID : 006-210600888-20251218-DL11684H1-DE



VILLE DE NICE

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026



Sommaire :

Introduction.....	3
I. La participation de la Ville à l'effort national de redressement des comptes publics	10
II. La section de fonctionnement	10
2.1. Les recettes de fonctionnement	12
2.2. Les dépenses de fonctionnement	19
III. La section d'investissement	24
3.1. Les recettes d'investissement	24
3.2. Les dépenses d'investissement.....	25
3.3. La gestion des emprunts	32
IV. Les politiques publiques.....	37
4.1. Aménagement des territoires, habitat et environnement	37
4.2. Sécurité	41
4.3. Enseignement	44
4.4. Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	46
4.5. Santé et action sociale	56
4.6. Action économique et le développement touristique.....	60
V. Les budgets annexes	62
5.1. Le budget annexe de la régie autonome de l'Opéra	62
5.2. Le budget annexe de la régie Palais des Expos et Nikaïa	63
5.3. Le budget annexe de régie pour l'exploitation de la fourrière automobile de la Ville de Nice.....	63



Introduction

1. Un contexte national structuré par des contraintes fortes et durables

L'année 2026 s'inscrit dans une configuration nationale où les tensions budgétaires demeurent particulièrement élevées. Le retour effectif des règles européennes de discipline financière, le ralentissement de la croissance et la nécessaire trajectoire de redressement des comptes publics conduisent l'État à solliciter fortement l'ensemble du bloc local.

Les collectivités sont ainsi confrontées à une combinaison inédite de ponctions et de mécanismes de lissage, qui reconfigurent en profondeur la structure de leurs recettes. Pour la Ville de Nice, ces mesures représentent un impact évalué à **14,7 M€**, principalement au titre du dispositif de lissage conjoncturel des ressources fiscales (DILICO), de la réduction de certaines dotations, de l'augmentation de la cotisation employeur CNRACL, de la suppression de la part « fonctionnement » du FCTVA ou encore de la hausse mécanique de la pénalité SRU.

Dans ce contexte, la préparation du budget 2026 impose de tenir compte de ces transferts obligatoires, sans contrepartie, qui réduisent les marges de manœuvre locales au moment même où les collectivités sont en première ligne pour contribuer à la politique de sécurité et de cohésion sociale, soutenir le pouvoir d'achat, maintenir la qualité des services publics et accompagner les transitions écologiques, sociales et urbaines.

2. Des fondamentaux financiers robustes et une gestion maîtrisée, confirmés par l'ensemble des indicateurs

Face à ces contraintes, la trajectoire financière de la Ville de Nice se distingue par sa solidité. Les agrégats issus de ce budget primitif témoignent d'un modèle financier équilibré, articulé autour d'une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement, d'un niveau d'épargne élevé et d'une politique de désendettement continue.

En 2026, les recettes réelles de fonctionnement, portées à 669,2 M€, sont marquées par la confirmation de **la stabilité des taux d'imposition**.

Les dépenses réelles de fonctionnement, contenues à 609,7 M€, permettent de dégager une épargne brute de 59,5 M€ (projetée à 69 M€ en exécution à la fin de l'année 2026), niveau élevé tenu de la situation nationale.

S'agissant de la dette, **l'encours poursuivra en 2026 sa trajectoire de réduction** pour atteindre 506,7 M€, traduisant un désendettement de 41 M€ sur la période 2023-2026.

La capacité de désendettement, qui devrait s'établir à **7,3 années fin 2026**, se situe dans une zone particulièrement favorable au regard des seuils prudentiels admis pour les grandes communes.



En 2024, l'épargne de gestion représente 171 % du service de la dette, contre une moyenne de 125 % pour les villes faisant l'objet d'une notation.

Cette configuration traduit une **maîtrise durable des dépenses de fonctionnement** : entre 2019 et 2024, leur progression annuelle moyenne a été limitée à 1,6 %, soit deux fois moins que celle observée dans les communes comparables (3,1 %). Sur la même période, la masse salariale a progressé de 0,8 % par an, largement en-dessous des 3,1 % enregistrés dans la strate démographique équivalente.

Cette robustesse budgétaire, confirmée année après année, permet à la Ville de Nice de maintenir **un haut niveau d'investissement, de préserver son autonomie financière et d'assurer la continuité des politiques publiques structurantes, avec un haut niveau de service public.**

Sur ces bases solides, le budget 2026 répond d'abord à cette exigence essentielle : assurer la proximité, la sécurité, la qualité de vie et la cohésion sociale qui font de Nice une ville où l'on élève ses enfants et où l'on vieillit en confiance.

Malgré l'intégration de mesures exigeantes pour le redressement des finances publiques nationales, **la Ville poursuit ses ambitions d'investissement, en consacrant 100 millions d'euros** à des aménagements ou à des équipements de proximité comme structurants. Ces opérations visent à renforcer la qualité du cadre de vie, la sécurité et la cohésion sociale et territoriale, au bénéfice de tous les habitants et de l'attractivité de Nice.

3. Un cadre de vie agréable et sécurisé

Le budget 2026 continue de faire de la politique de sécurité un axe structurant de l'action municipale. Nice continue ainsi de disposer de la première police municipale de France, avec la poursuite de la politique de recrutement et de modernisation des équipements de ses effectifs.

La police municipale est appuyée par un réseau de vidéoprotection dense et modernisé qui continuera de se développer dans tous les quartiers (caméras, bornes d'appel d'urgence, dispositifs d'alerte, Allo PM 3606), et par des investissements majeurs comme la mise en service du nouvel Hôtel des Polices, symbole d'une coopération renforcée avec l'État au service de la sécurité de tous ou encore la rénovation de l'ancien centre de formation de l'OGC Nice pour y accueillir la Force Sentinelle.

L'action de proximité reste au cœur de la stratégie municipale avec des interventions réactives dans l'espace public, la lutte contre les incivilités, le renforcement des services de voirie, et l'action quotidienne de propreté et d'entretien. Les dispositifs de participation citoyenne se poursuivront également en 2026.



Le budget primitif conforte également la stratégie de la restitution de l'identité de la ville autour de la ville-jardin. L'extension de la Promenade du Paillon, notamment dans le secteur Gallieni – Saint-Jean-Baptiste, constitue l'un des projets emblématiques de cette dynamique : elle vise à faire de Nice la ville verte de la Méditerranée. La poursuite du grand parc paysager de la plaine du Var, l'extension du jardin Thiole ou la requalification de la place Alexandre Médecin, le réaménagement du jardin Lions ou celui de la villa Paradiso sont d'autres illustrations de cette volonté d'offrir aux habitants un cadre de vie toujours plus agréable.

Les opérations de renaturation, de végétalisation des établissements scolaires, de désartificialisation des sols, de requalification des rues, mais aussi les projets de sécurisation, de modernisation et d'embellissement des espaces publics, traduisent également une volonté d'améliorer durablement la qualité de vie.

L'ensemble de ces actions irrigue tous les quartiers, des collines au littoral, consolidant la cohésion territoriale et renforçant l'attractivité résidentielle.

4. Une politique volontariste au service du pouvoir d'achat et des services du quotidien

Dans un contexte d'inflation persistante pour les ménages, la Ville de Nice reconduit la stabilité des taux de fiscalité directe locale. La taxe foncière appliquée demeure ainsi l'une des plus faibles parmi les grandes villes françaises.

De même, les tarifs municipaux liés aux services du quotidien restent strictement inchangés : restauration scolaire, périscolaire, petite enfance, activités culturelles et sportives, centres de loisirs, équipements de proximité.

Les efforts consentis en faveur des familles sont significatifs et s'ajoutent à la politique tarifaire particulièrement favorable de la Métropole, notamment en termes de transports :

- tarification de la restauration scolaire très accessible, avec un repas facturé entre 0,80 € et 3,30 €, pour un coût réel de 8,78 € ;
- distribution gratuite d'un trousseau de fournitures scolaires aux élèves des écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association ;
- prise en charge intégrale des fournitures de crèche (repas, lait infantile, couches) ;
- allocation compensatrice pouvant atteindre 200 € par mois pour les familles en attente d'une place en crèche ;
- gratuité des musées pour les résidents métropolitains ;
- inscription gratuite en bibliothèque ;
- maintien des tarifs bas à l'École municipale d'arts plastiques et au Conservatoire ;
- politique de stationnement pensée pour soutenir les ménages et les commerces.

Ces dispositifs contribuent directement à la réduction des dépenses contraintes des ménages et illustrent l'effort de solidarité engagé par la collectivité en direction des familles, des jeunes



actifs et des seniors. Ils permettent d'amortir les effets de l'inflation, tout en maintenant une qualité de service public élevée.

5. Une cohésion sociale, éducative et territoriale consolidée

La Ville de Nice poursuit en 2026 une stratégie de cohésion sociale et territoriale reposant sur l'accompagnement des habitants à chaque étape de la vie, depuis la petite enfance jusqu'au grand âge.

Pour les enfants, les investissements se poursuivent dans les écoles avec notamment la création de trois nouveaux groupes scolaires (à Nice est, à l'Ariane et dans le quartier Nice Méridia), l'amélioration du confort climatique et la végétalisation de 11 nouvelles cours d'école, les crèches (nouvel équipement à Fabron), les espaces de jeux, les cantines, les accueils périscolaires et la création d'une salle de médiation au Museum d'histoire naturelle avec sa rénovation complète.

Les équipements sportifs sont aussi concernés par les interventions de modernisation et d'entretien et par la création de nouveaux équipements (tribune des Arboras, création d'un bassin ouvert au public à la piscine Camille Muffat, rénovation de Jean Bouin, création de la patinoire de la plaine du Var, terrain de l'Oli, piscine Saint Augustin).

La réouverture de la bibliothèque Louis Nucéra, intégralement repensée, la transformation de la Gare du Sud en centre culturel pluridisciplinaire ouvert à tous et le déploiement du programme « 100 % culture à l'école » renforcent l'accès à la culture, engageant une dynamique nouvelle autour de la lecture et de la création artistique.

Pour les adolescents, étudiants et jeunes actifs, mais aussi pour les adultes et les séniors actifs, le soutien aux associations et l'accès aux équipements sportifs, aux infrastructures culturelles, aux espaces publics rénovés ainsi qu'aux manifestations culturelles ou événementielles, contribue à maintenir une offre riche et accessible à toutes les générations.

Pour les seniors et les personnes en situation de précarité, le Centre Communal d'Action Sociale poursuit la mise en œuvre de dispositifs d'aide alimentaire, de soutien social, de lutte contre l'isolement et de prévention de la perte d'autonomie. Ces politiques sociales constituent un pilier essentiel du pacte local et traduisent un engagement durable envers les publics les plus fragiles.

Conclusion

Dans un environnement national marqué par des contraintes fortes, la Ville de Nice présente une situation financière solide, une capacité d'action préservée et un niveau d'investissement soutenu.



La maîtrise durable des dépenses, la protection du pouvoir d'achat, la consolidation de la cohésion sociale et territoriale, ainsi que la poursuite des grandes opérations urbaines permettent d'offrir un cadre de vie de grande qualité et sécurisé, tout en garantissant la soutenabilité à long terme des finances communales.

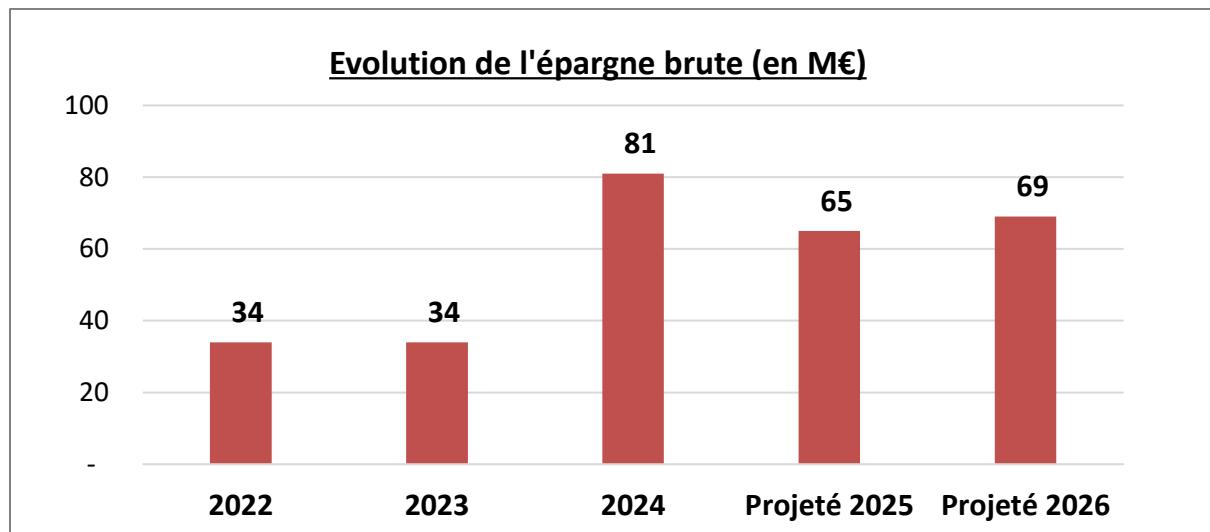
Ce budget traduit la volonté de maintenir un service public de haut niveau, d'accompagner les habitants à tous les âges de la vie et de poursuivre l'action d'embellissement de la ville, tout en respectant les équilibres budgétaires fondamentaux et les exigences de responsabilité financière.

Les chiffres clés de la Ville de Nice pour 2026 :

Poste (en M€)	CFU 2024	BP 2025	Projeté 2025	BP 2026	Projeté 2026
Recettes de fonctionnement	647,6	661,1	660,8	669,2	672,5
Dépenses de fonctionnement	567	598,8	595,8	609,7	603,6
Epargne brute	80,5	62,3	65	59,5	69
Epargne nette	40,6	21,1	19,4	22,4	31,8
Dépenses d'équipement	98,8	123,5	100	100	95
Variation encours de dette	-4,3	7,9	-22,3	-2,1	-14,4
Encours au 31/12	543,5	551,4	521,2	519,0	506,7
Capacité de désendettement	6,8	8,9	8	8,7	7,3

Evolution projeté de l'épargne brute (en millions d'euros) :

Grâce à d'importants efforts de gestion, une progression de l'épargne brute est attendue à l'issue de l'exécution budgétaire de l'exercice 2026. Cette évolution positive est obtenue en dépit de la prise en compte des effets du projet de loi de finances à hauteur de 14,7 millions d'euros (après 8 millions d'euros déjà réalisés en 2025).



**Note méthodologique :**

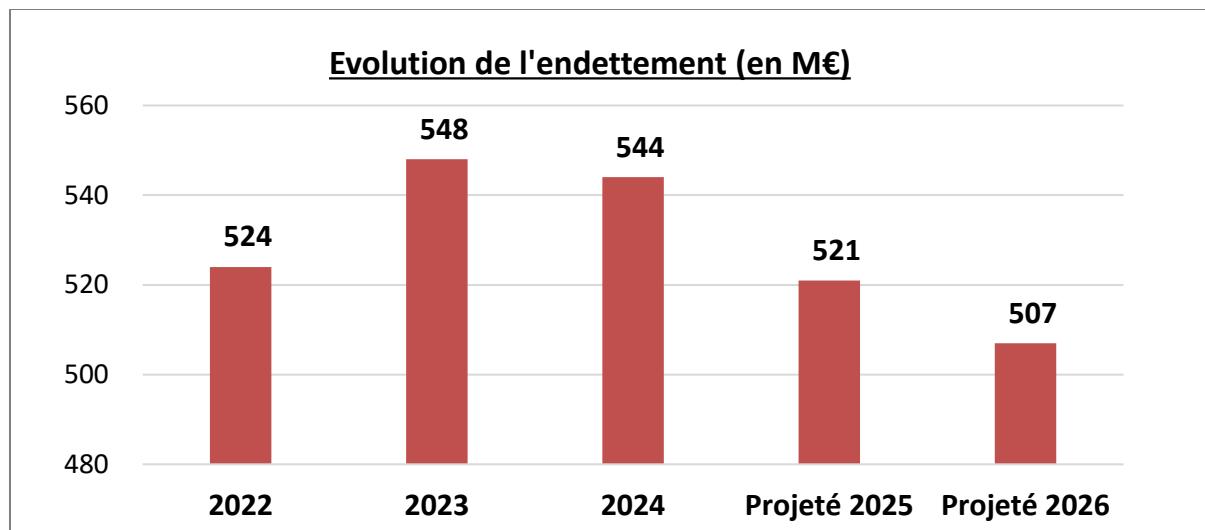
Les estimations 2025 ont été extrapolées à partir des dernières informations comptables et budgétaires connues (engagements et comptabilisations enregistrés à date notamment).

Les données 2026 tiennent compte d'un taux de réalisation estimé des dépenses de fonctionnement de 97% et des dépenses d'équipement de 95%.

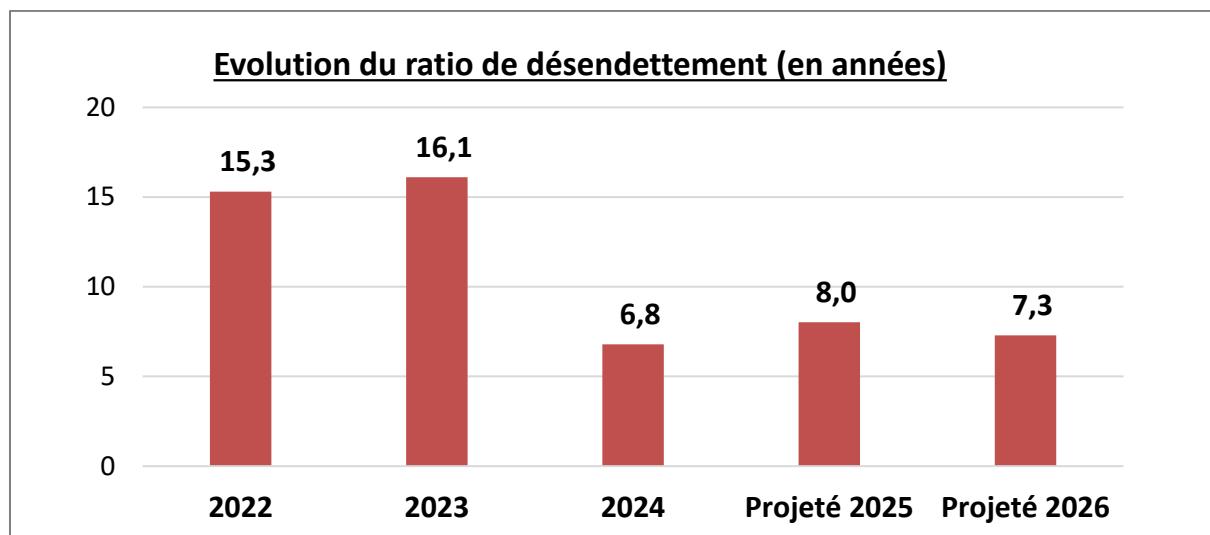
Evolution projetée de l'endettement (en millions d'euros) :

L'amélioration de l'épargne brute, s'accompagne d'une nouvelle réduction de l'endettement. Après une réduction de -4,3 M€ de l'encours de dette constatée fin 2024, une nouvelle diminution de -22,3 M€ va intervenir en 2025. En 2026, la dette devrait à nouveau refluer de -14,4 M€.

Sur la période 2023-2026, le désendettement atteint donc 41 M€.

**Evolution du ratio de désendettement (en années) :**

L'amélioration constatée à partir de 2024 se poursuit. Le ratio de désendettement se rapproche à nouveau des 7 années en 2026.





I. La participation de la Ville à l'effort national de redressement des comptes publics

Le budget 2026 tient compte de la participation de la Ville de Nice à l'effort de redressement des comptes publics :

- **L'aggravation du prélèvement au titre du dispositif de lissage conjoncturel (DILICO).** La Ville anticipe un prélèvement de 6,5 millions d'euros après 2,3 millions d'euros en 2025.
- **L'accentuation de l'écrêtement de la dotation forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).** En tenant compte du gel de l'enveloppe nationale de DGF, du choix fait par les gouvernements successifs de faire financer « en interne » la progression mécanique de certaines dotations et de l'augmentation des dotations consacrées à la péréquation « verticale », la Ville de Nice estime que sa dotation forfaitaire devrait subir un écrêtement de l'ordre de 1,1 million d'euros.
- **Le rabot de 25% du prélèvement sur ressources de l'Etat destiné à compenser la réduction de 50% des valeurs locatives de taxe foncière des locaux industriels.** Il s'agit de la principale allocation compensatrice de fiscalité versée à la Ville. Elle va connaître ainsi une diminution artificielle de 0,9 million d'euros.
- **La poursuite de la hausse du taux de cotisation « employeur » à la CNRACL.** L'impact sur les charges de personnel sera porté de 3,1 millions d'euros en 2025 à 6,2 millions d'euros en 2026. Par ailleurs, la Ville supporte indirectement l'effet de cette mesure sur le Centre Communal d'Action Sociale, soit 0,4 million d'euros en 2025 et 0,8 million d'euros en 2026.
- **La suppression de la part « fonctionnement » du fonds de compensation de la TVA.** Cette mesure entraîne une perte de recettes évaluée à 0,4 million d'euros pour la Ville.

S'ajoute à ces mesures, la montée en charge des nouveaux indicateurs financiers réformés en 2021 qui conduit à constater :

- **Une diminution de la dotation nationale de péréquation.** Par rapport à 2025, son montant devrait baisser de 0,6 million d'euros ;
- **Une augmentation du prélèvement au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).** Il devrait être aggravé de 0,9 million d'euros.

Enfin, le prélèvement effectué en application de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) est augmenté de 3,1 millions d'euros par rapport à 2025 et est ainsi porté à 11,3 millions d'euros.



La dégradation d'épargne induite par l'ensemble ces mesures par rapport au budget 2025 s'élève à **près de 14,7 millions d'euros.**



II. La section de fonctionnement

2.1. Les recettes de fonctionnement

Au budget primitif, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 669,4 millions d'euros et se répartissent comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2026	Ventilation
013 - Atténuations de charges	2,9	<1%
70 - Produits des services et du domaine	62,2	9%
73/731 - Impôts et taxes	479,9	72%
74 - Dotations, subventions et participations	108,5	16%
75 - Autres produits de gestion courante	14,8	2%
76 - Produits financiers	0,8	<1%
77 - Produits spécifiques	0,1	<1%
78 – Reprises sur provisions	0,2	<1%
Total	669,4	100%

2.1.1. Les impôts et taxes

Ils sont estimés à 479,9 millions d'euros et représentent 72% des recettes de la Ville.

Poste (en millions d'euros)	BP 2026	Ventilation
Taxe foncière sur les propriétés bâties	272,5	57%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	27,4	6%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires – part majorée	14,8	3%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,5	<1%
Rôles supplémentaires	1,0	<1%
Coefficient correcteur	81,2	17%
Droits de mutation à titre onéreux	39,0	8%
Taxe intérieure sur la consommation d'électricité	8,3	2%
Prélèvement sur le produit brut des jeux dans les casinos	6,3	1%
Taxe locale sur la publicité extérieure	1,4	<1%
Droits de place	1,1	<1%
Reversement 30% DILICO 2025	0,7	<1%
Impôt sur les cercles et maisons de jeux	0,2	<1%
Taxe sur les pylônes électriques	0,2	<1%
Attribution de compensation	22,3	5%
Dotation de solidarité métropolitaine	3,0	1%
Total	479,9	100%



Les impôts directs locaux :

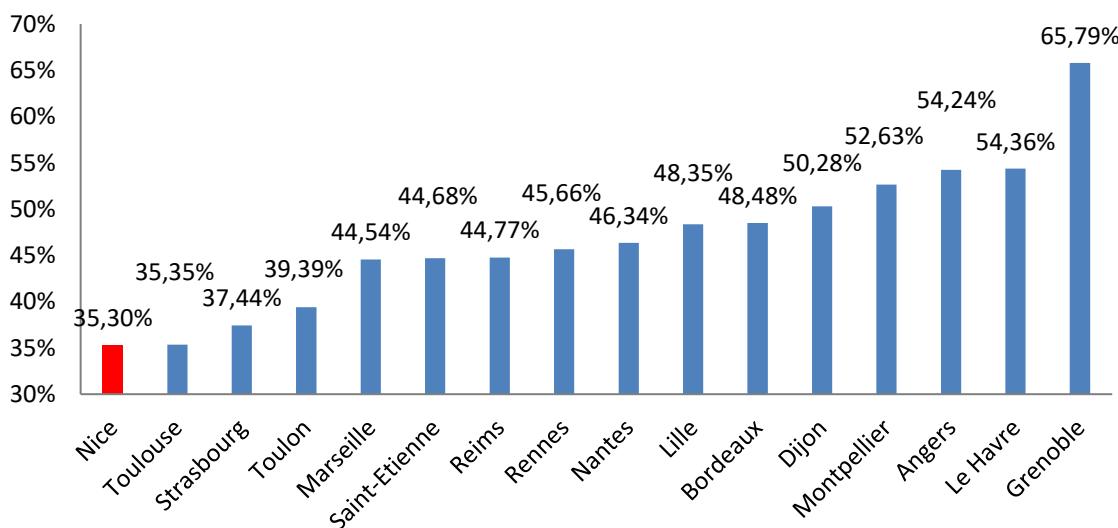
Ils s'établissent à 397,4 millions d'euros dont 81,2 millions d'euros de « coefficient correcteur » versé pour neutraliser les réallocations de ressources intervenues pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et 1 million d'euros de rôles supplémentaires.

En 2026, la Ville a choisi de ne pas modifier les taux de fiscalité directe locale :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,30% ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 25,15% ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,48%.

En 2026, la Ville de Nice continuera d'appliquer un taux de taxe foncière parmi les plus faibles des grandes villes de France¹.

Taxe foncière sur les propriétés bâties - Taux communal



Il est à noter que les prévisions de taxe d'habitation sur les résidences secondaires tiennent compte de la diminution sensible des bases constatée entre 2024 et 2025, de l'ordre de -18% (-15% sur la part majorée), puis d'une évolution physique nulle pour 2026.

Cette évolution, décorrélée de la réalité, résulte vraisemblablement de dysfonctionnements affectant la collecte de la taxe par la DGFIP entraînés par la mise en œuvre de l'application

¹ Villes de plus de 150.000 habitants, hors Paris et Lyon dont l'organisation administrative et les compétences sont différentes.



« gérer mes biens immobiliers », comme le relève la Cour des Comptes dans son rapport sur les finances publiques locales 2025.

Les autres impôts et taxes :

Les droits de mutation à titre onéreux sont estimés à 39 millions d'euros, du fait des effets positifs de la baisse des taux d'intérêts et de la reprise du marché de l'immobilier observée en 2025.

Pour mémoire, ils s'élevaient à 40,9 millions d'euros en 2022 avant de chuter fortement sous l'effet du renchérissement du coût du crédit, reculant à 33,5 puis 29,6 millions d'euros en 2023 et 2024. Ils devraient s'établir à 36 millions d'euros en 2025.

La part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité et le prélèvement sur le produit brut des jeux dans les casinos sont évalués à 8,3 et 6,3 millions d'euros.

En 2026, la Ville devrait bénéficier du versement d'une fraction de 30% du DILICO prélevé en 2025, soit 0,7 million d'euros. En 2026 et 2027, un versement équivalent sera opéré au profit de la Ville, le solde étant définitivement capté afin d'alimenter les dotations consacrées à la péréquation.

Les autres postes comprennent pour l'essentiel la taxe locale sur la publicité extérieure et les droits de place estimés respectivement à 1,4 et 1,1 millions d'euros.

Les versements de la Métropole Nice Côte d'Azur :

Ils s'élèvent à 25,3 millions d'euros :

- 22,3 millions d'euros d'attributions de compensation qui viennent neutraliser les transferts de ressources et de charges au niveau intercommunal ;
- 3 millions d'euros de dotation de solidarité métropolitaine.

2.1.2. Les concours financiers de l'Etat

Ils sont évalués à 79,9 millions d'euros en 2026 :

Poste (en millions d'euros)	BP 2026	Ventilation
DGF - Dotation forfaitaire	68,3	85%
DGF - Dotation nationale de péréquation	2,3	3%
Allocations compensatrices de fiscalité	5,1	6%
Dotations globales de décentralisation	3,6	4%
Part "fonctionnement" du FCTVA	-	<1%
Autres concours financiers	0,6	1%
Total	79,9	100%



La dotation globale de fonctionnement :

Elle est estimée à 70,6 millions d'euros et comporte deux composantes :

- La dotation forfaitaire, évaluée à 68,3 millions d'euros.
Elle devrait subir un écrêtement de 0,5 million d'euros destiné à financer « en interne » la progression d'autres composantes des dotations communales, en particulier celles consacrées à la péréquation ;
- La dotation nationale de péréquation, estimée à 2,3 millions d'euros contre 2,9 millions d'euros en 2025. La baisse est liée à la montée en charge des indicateurs financiers issus des réformes fiscales de 2020 et 2021.

Les autres concours :

La Ville de Nice perçoit des allocations compensatrices de fiscalité dont l'objet est de compenser des pertes de ressources fiscales résultant de décisions prises par l'Etat. En 2026, elles s'élèveront à 5,1 millions d'euros avec les évolutions notables suivantes :

- Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit l'application d'un coefficient de 0,75 sur l'allocation venant compenser la division par deux de la base d'imposition des établissements industriels, induisant une perte de recettes de 0,9 million d'euros ;
- Depuis 2025, la Ville de Nice perçoit une nouvelle allocation compensatrice dite « recentrage de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires », un certain nombre de contribuables étant désormais exclus du champ d'application de la taxe. Son montant est estimé à 0,7 million d'euros en 2026, somme équivalente à celle de 2025.

La dotation globale de décentralisation finance les services hygiène et santé transférés par l'Etat. Son montant est figé à 3,6 millions d'euros.

Le budget 2026 tient compte de la suppression de la « part fonctionnement » du FCTVA prévue dans le projet de loi de finances. Le remboursement attendu s'établissait à 0,4 million d'euros.

Enfin, 0,6 million d'euros sont prévus au titre des dotations « recensement » et « titres sécurisés ».

2.1.3. Les produits des services et du domaine

Ils sont évalués à 62,2 millions d'euros au budget primitif 2026 :

Poste (en millions d'euros)	2026	Ventilation
Droits de stationnement sur voirie	12,7	20%
Redevances d'occupation du domaine public	10,2	16%
Administration funéraire	1,2	2%
Sous-total valorisation du domaine public	24,1	39%



Poste (en millions d'euros)	2026	Ventilation
Restauration scolaire	9,1	15%
Garderies et accueils loisirs	6,2	10%
Petite enfance	5,2	8%
Actions et équipements culturels	3	5%
Actions et équipements sportifs	2,8	5%
AnimaNice et Séniors	1,9	3%
<i>Nice Jazz Fest</i>	1,7	3%
Parc Phoenix	0,9	1%
Carnaval de Nice	2,4	4%
Palais des Expositions	2,3	4%
Autres produits de tarification	0,4	1%
Sous-total tarification des services	35,9	58%
Produits des ventes	0,8	1%
Remboursements de moyens mis à disposition	1,2	2%
Autres produits accessoires	0,2	<1%
Total	62,2	100%

La Ville poursuit une politique favorable au pouvoir d'achat des ménages et n'a pas prévu d'augmenter les tarifs du quotidien :

- La politique familiale :
 - Dans les structures municipales, application du barème national des participations familiales de la Caisse d'Allocations Familiales, proportionnel aux ressources et tenant compte de la composition familiale ;
 - Fourniture par les établissements des couches, du lait infantile et des repas ;
 - Accès gratuits aux équipements de petite enfance tels que les ludothèques, les relais et les lieux d'accueil enfants-parents ;
 - Attribution d'une allocation compensatrice pouvant aller jusqu'à 200 euros par mois aux familles en attente d'une place de crèche domiciliées à Nice et dont les revenus annuels sont inférieurs à 50 000 euros.
- La restauration scolaire :
Alors qu'un repas coûte 8,78 euros à la collectivité, les familles payent les tarifs suivants :
 - 80 centimes en maternelle et 1 euro en classe élémentaire lorsque le quotient familial du foyer est inférieur ou égal à 350 euros ;
 - Pour les ménages dont le quotient familial est compris entre 350 et 700, les tarifs sont de 1,73 euros en maternelle et 2,30 euros pour les classes élémentaires ;
 - Pour les autres familles, les tarifs sont limités à 3 euros pour les maternelles et 3,30 euros pour les classes élémentaires.



- La rentrée scolaire pour les écoliers :
 - Le budget 2026 prévoit la fourniture aux élèves des écoles élémentaires d'un trousseau de rentrée scolaire composé des fournitures traditionnellement demandées par les enseignants ;
- Stationnement sur voirie :
 - Gratuité portée de 30 à 60 minutes en semaine et maintenue à une heure le samedi pour favoriser les rotations bénéficiant aux commerces de proximité ;
 - Gratuité du stationnement les jours de grève des transports en commun ;
 - Gratuité du stationnement pour les véhicules propres ;
 - Gratuité pour les personnes à mobilité réduite ;
 - Des tarifs résidents attractifs avec diverses formules de durées proposées pour s'adapter au plus près du besoin ;
 - Des tarifs de stationnement globalement moins chers que ceux observés à Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Lille, Bordeaux, Strasbourg, Nantes, Rennes ou Montpellier.
- La culture :
 - Gratuité dans les musées pour tous les résidents métropolitains ;
 - Gratuité pour les moins de 18 ans, les étudiants, les personnes handicapées et leurs accompagnateurs, les demandeurs d'emploi ou bénéficiaires des minima sociaux ;
 - Inscription aux bibliothèques et prêts de livres gratuits ;
 - Tarification particulièrement accessible de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques et du Conservatoire National à Rayonnement Régional.
- Le sport :
 - Tarifs accessibles pour l'accès aux piscines ;
 - Accès libres à nombre d'équipements et plateaux sportifs ;
 - Attribution de Coupons sport (*via* un portail dématérialisé) de 20 euros pour les jeunes Niçois de 6 à 18 ans licenciés dans un club sportif de la Ville, montant porté à 40 euros pour les bénéficiaires de l'allocation rentrée scolaire et/ou de l'allocation d'éducation enfant handicapé.
- Les centres AnimaNice :
Les 18 centres du réseau proposent un très large panel d'activités pour tous les âges, avec :
 - Des tarifs favorables aux familles avec réduction de 50% pour les moins de 25 ans et étudiants, portée à 60% à partir du deuxième enfant ;
 - Des tarifs réduits pour les seniors et personnes en situation de handicap ;
 - Des stages pour les enfants sur les vacances scolaires à des tarifs très bas ;
 - Des thés dansants accessibles gratuitement sur présentation de la carte *Pass Senior Plus*.



- Les Seniors :

- Carte Métropole Nice Côte d'Azur Séniors Plus gratuite, fournie sur demande aux personnes de plus de 55 ans résidentes de la Métropole, permettant de bénéficier de tarifs avantageux auprès d'un réseau de partenaires (bien-être, bien-vivre, culture, loisirs, formation et information) ainsi que l'accès gratuit à des spectacles, bals, karaoke, quiz et *afterwork* ;
- *Pass 55+*, gratuite pour les bénévoles et séniors non imposables, donnant accès aux Maisons des Séniors ainsi qu'aux nombreuses activités et manifestations qui y sont proposées ;
- Dispositif « Tous au cinéma » permettant aux plus de 55 ans d'avoir accès à des films récents dans deux grands cinémas de la Ville moyennant un tarif réduit de 4 euros ;
- Des concerts de musiques actuelles, spectacles ou manifestations séniors à 10 euros en plein tarif, 7 euros pour les moins de 25 ans, 3 euros pour les adultes et enfants assistants aux animations destinées au jeune public.

- Le Parc Phoenix :

- Gratuité pour les habitants de la Métropole le premier week-end de chaque mois ;
- Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte payant ;
- Gratuité pour les élèves et enseignants des crèches et écoles maternelles et primaires, des collèges, des lycées, ainsi que pour les accompagnateurs, les assistantes maternelles ;
- Gratuité pour les groupes d'EHPAD publics et privés de la Ville de Nice ;
- Gratuité pour les personnes handicapées et leurs accompagnateurs ;
- Gratuité pour les agents de la Ville, de la Métropole Nice Côte d'Azur et du CCAS de Nice, ainsi que pour les « Papy et Mamy Trafic » et les collaborateurs occasionnels du service public de la réserve citoyenne.

2.1.4. Les subventions et participations reçues

Le budget 2026 prévoit 28,5 millions d'euros de subventions et participations reçues.

Les financements de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la Convention Territoriale Globale en représentent la majeure partie :

- 17,1 millions d'euros permettent de développer les actions de la petite enfance ;
- 4,3 millions d'euros financent les actions relatives à l'animation jeunesse.

Les autres subventions et participations proviennent :

- De l'Etat pour 0,8 million d'euros : expérimentation pour les uniformes à l'école ; Conservatoire National à Rayonnement Régional (CNRR) ; Bibliothèques ;
- De la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour 0,3 million d'euros : événementiel sportif, Carnaval, *Nice Jazz Fest* ;



- Du Département des Alpes-Maritimes pour 0,7 million d'euros : CNRR et Festival du Livre. Le Département apporte également un concours d'1,8 million d'euros à la régie autonome de l'Opéra ;
- De l'Union européenne pour 0,3 million d'euros au titre du projet DIGIPOL ainsi que pour l'action « Lait et fruits à l'école ».

D'autres partenaires soutiennent les actions de la Ville :

- L'Office de Tourisme Métropolitain contribue aux évènements à fort impact touristique en apportant un financement de 3,5 millions d'euros ;
- Les exploitations de casinos versent 0,8 million d'euros de contributions contractuelles afin de financer les actions culturelles de la Ville ;
- Le Centre National du Cinéma apporte 0,2 million d'euros pour les Studios de la Victorine dans le cadre du projet de la « Grande Fabrique de l'Image ».

2.1.5. Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement s'élèvent à 18,8 millions d'euros répartis comme suit :

- 2,9 millions d'euros d'atténuations de charges dont 2,1 millions d'euros correspondent à la participation des agents au coût des titres restaurants (quatre euros sur une valeur faciale de dix euros soit 40%) ;
- Des revenus des loyers et remboursements de charges liés au patrimoine communal évalués à 12,4 millions d'euros ;
- Divers autres produits de gestion (mécénat, remboursements de frais d'expertises et de titres restaurants, variations de stock, indemnités, etc.) pour 2,4 millions d'euros ;
- 0,8 million d'euros de produits financiers ;
- 0,1 million d'euros de produits spécifiques ;
- 0,2 million d'euros correspondant à des reprises sur provisions.

2.2. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 609,7 millions d'euros :

Poste (en millions d'euros)	BP 2026	Ventilation
011 - Charges à caractère général	145,4	24%
012 - Charges de personnel	320,3	53%
014 - Atténuations de produits	22,4	4%
65 - Autres charges de gestion	105,8	17%
66 - Charges financières	15,5	3%
67 - Charges spécifiques	0,3	<1%
Total	609,7	100%



2.2.1. Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 53% des dépenses réelles de fonctionnement et s'élèvent à 320,3 millions d'euros.

Elles se décomposent comme suit :

- 298 millions d'euros de masse salariale, dont 58 millions d'euros au titre du remboursement des frais de personnel à la Métropole dans le cadre de la convention de gestion des services communs ;
- 11,9 millions d'euros dédiés à la rémunération des personnels vacataires ;
- 6,4 millions d'euros de titres restaurants ;
- La contribution au Comité des Œuvres Sociales, soit 1,9 million d'euros ;
- 2,1 millions d'euros d'autres charges (médecine professionnelle, convention pour la surveillance des baignades, guichet unique du spectacle occasionnel, etc.).

Sur la période 2019-2024, la Ville de Nice s'est singularisée par la **forte maîtrise de ses dépenses de personnel** : alors que la masse salariale a progressé en moyenne de 3,1% par an dans les villes de plus de 100 000 habitants en France, cette progression a été contenue à Nice à hauteur de 0,8% par an sur la période.

Par rapport au budget 2025, les charges de personnel progressent de +2%, l'évolution résultant des facteurs suivants :

Des dépenses nouvelles et incompressibles par rapport au budget 2025 : 3,1 millions d'euros

Une nouvelle hausse de 3 points de la cotisation de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) au 1^{er} janvier 2025 conduit à une **augmentation de 3,1 millions d'euros**, dont 3 millions d'euros pour le seul budget principal.

Des dépenses liées à la politique de la collectivité pour la reconnaissance du travail, la prévention de la précarité et le bien-être au travail :

- La volonté de la Ville de Nice de poursuivre son engagement en faveur de la progression de carrière des agents : avancements de grades, promotions internes, nominations après réussite à concours, pour un coût total estimé à 1,6 million d'euros ;
- La poursuite de la reconnaissance de la valeur professionnelle des agents via le complément indemnitaire annuel pour un montant de 0,6 million d'euros ainsi que les augmentations de régime indemnitaire ;
- La poursuite des actions de la collectivité en faveur du bien-être des agents et de la lutte contre la précarité, avec notamment une augmentation significative de la participation aux dépenses de « prévoyance » pour tous les agents qui souscrivent au contrat de groupe conclu par la Ville : pour mémoire, ce contrat permet le maintien d'une partie du salaire et des primes en cas d'arrêt maladie ;



- Le maintien de la valeur du Forfait Mobilité Durable (à 300 €) ;
- La mise en place, en année pleine, du Bonus attractivité pour un montant annuel de 1,1 million d'euros : cette mesure vise à revaloriser les salaires des professionnels de la petite enfance et à améliorer, ainsi, l'attractivité de ce secteur. Elle a été adoptée par délibération du Conseil municipal n°6.5 du 23 mai 2025.

Des dépenses liées au choix stratégique de la collectivité de poursuivre et développer ses actions en faveur de la sécurité, de l'enfance et de la petite enfance :

- La poursuite du plan de recrutement de 15 policiers municipaux supplémentaires et de 8 garde-champêtres ;
- Le recrutement de 20 ASVP supplémentaires ;
- L'amplification de la mise en place de pools d'agents « volants » (en année pleine) dédiés aux remplacements d'agents temporairement absents, dans les crèches et restaurants scolaires. La collectivité souhaite ainsi pouvoir apporter aux agents concernés une plus grande stabilité dans leur carrière tout en permettant à la Ville de disposer d'une meilleure réactivité pour faire face aux besoins croissants des parents dans ces secteurs ;
- La poursuite du recrutement de 25 adjoints d'animation permettant de proposer un meilleur accueil périscolaire pour un coût de 0,8 million d'euros en année pleine ;
- Les recrutements permettant l'ouverture de la bibliothèque Louis Nucéra sur la base d'horaires élargis ;
- Le recrutement du personnel dédié à l'entretien de la Promenade du Paillon étendue.

2.2.2. Les charges à caractère général

Elles s'établissent, hors masse salariale, à 145,4 millions d'euros et se ventilent par politiques publiques comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2026	Ventilation
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	45,3	31%
Enseignement	27,5	19%
Aménagement, habitat et environnement	22,9	16%
Action économique	10,7	7%
Santé et action sociale	5,8	4%
Sécurité	4,6	3%
Services généraux	28,6	20%
Total	145,4	100%

Par nature comptable, les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- 34,5 millions d'euros de prestations de service ;
- Les fluides, pour 19,6 millions d'euros ;



- Les dépenses liées à l'entretien et à la maintenance des bâtiments, terrains et matériels s'élèvent à 17,8 millions d'euros ;
- Les remboursements de charges à la Métropole au titre de la convention de gestion des services communs, pour 16,3 millions d'euros ;
- Les locations immobilières, charges locatives et de copropriété ainsi que les taxes foncières pour 11,8 millions d'euros ;
- Les achats de denrées alimentaires de la cuisine centrale pour 10,2 millions d'euros ;
- Les achats de fournitures à hauteur 7,4 millions d'euros ;
- Les frais de gardiennage et prestations de sécurité pour 6,8 millions d'euros.

2.2.3. Les atténuations de produits

La Ville de Nice subit divers prélèvements sur ressources évalués à 22,4 millions d'euros en 2026 :

- Un prélèvement de 6,2 millions d'euros au titre du DILICO 2, prévu par le projet de loi de finances pour 2026 ;
- 11,3 millions d'euros de pénalités SRU, subies par la Ville en dépit des efforts réalisés pour développer l'offre de logement social ;
- Un prélèvement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) de 4,4 millions d'euros, en progression de 25% par rapport à 2025 et qui continuera à progresser au cours des prochaines années ;
- Les dégrèvements de la part majorée de taxe d'habitation sur les résidences secondaires mis à la charge de la commune, évalués à 0,3 million d'euros.

2.2.4. Les autres dépenses de gestion courante

Elles s'établissent à 105,8 millions et correspondent principalement à des contributions ou subventions versées à des organismes extérieurs ou à des satellites.

Poste (en millions d'euros)	BP 2026	Ventilation
Contribution au SDIS	28,4	27%
Subventions aux associations	26,9	25%
Subvention au CCAS	20,9	20%
Subvention à la régie de l'Opéra	18	17%
Subvention à la régie de la fourrière automobile	1,5	1%
Autres charges de gestion	10,1	9%
Total	105,8	100%

Elles comprennent :

- La contribution au SDIS s'élève à 28,4 millions d'euros en 2026 ;
- L'enveloppe de subventions aux associations et autres partenaires est maintenue à 26,9 millions d'euros ;



- La subvention d'équilibre de 20,9 millions d'euros au Centre Communal d'Action Sociale a progressé de +2,5 millions d'euros depuis 2020 ;
- 19,5 millions d'euros de subventions aux budgets annexes : 18 millions d'euros pour la régie autonome de l'Opéra et 1,5 million d'euros pour la régie de la fourrière automobile ;
- Les autres charges de gestion correspondent aux indemnités d'élus et frais de fonctionnement de groupes pour 2,8 millions d'euros, aux achats de places de crèche à hauteur de 2,3 millions d'euros, puis à des dépenses diverses (bourses, frais de formation de policiers municipaux, subventions versées aux fermiers et concessionnaires, bonifications d'intérêts pour les bénéficiaires des prêts à taux zéro, etc.).

2.2.5. Les autres dépenses de fonctionnement

15,4 millions d'euros de charges financières sont prévues :

- 10,5 millions d'euros d'intérêts sur emprunts ;
- 4,6 millions d'euros d'intérêts liés au financement du contrat de partenariat Nice Eco Stadium ;
- Et 0,3 million d'euros de commissions et d'intérêts sur lignes de trésorerie.

Le budget 2026 comporte également 0,4 million d'euros de crédits d'annulation de titres sur exercices antérieurs.



III. La section d'investissement

3.1. Les recettes d'investissement

En prenant en compte l'autofinancement, les recettes d'investissement s'établissent à 198,2 millions d'euros.

Poste (en millions d'euros)	BP 2026	Ventilation
Autofinancement	59,7	30%
024 - Produits de cessions d'immobilisations	12,1	6%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	11	6%
13 - Subventions d'investissement	18,9	10%
16 - Recours à l'emprunt	35	18%
16 - Gestion de dette	50	25%
165/26/27 - Immobilisations financières et cautions	0,9	<1%
45. - Opérations pour compte de tiers	10,6	5%
Total	198,2	100%

3.1.1. L'autofinancement

L'autofinancement budgétaire s'établit à 59,7 millions d'euros. Il représente 30% des recettes d'investissement et même 44% en excluant les inscriptions neutres en dépenses et en recettes (gestion de dette et opérations pour compte de tiers).

Il constitue la principale source de financement des investissements.

Les transferts de la section de fonctionnement à la section d'investissement sont composés :

- Des dotations aux amortissements, pour 38 millions d'euros minorés de 2,5 millions d'euros de quote-part de subventions d'investissement transférées au compte de résultat ;
- D'un virement facultatif de section à section de 24,2 millions d'euros.

3.1.2. Les subventions d'investissement

Le budget 2026 comporte 18,9 millions de financements externes dont :

- 13,7 millions de subventions portant sur l'opération d'extension du la Promenade du Paillon : 9,3 millions d'euros du FEDER qui financent la démolition d'Acropolis et la végétalisation de la parcelle libérée, 2,9 millions d'euros de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du dispositif « Nos Territoires d'Abord », 0,8 million d'euros de la part de l'Etat et de l'Agence de l'Eau ;
- 1 million d'euros versé par la Métropole, destiné à financer l'Hôtel des Polices et le Centre d'Hypervision Urbain et de Commandement ;



- Des financements de l'Etat et de la Région à hauteur de 1 million d'euros pour financer la réfection de terrains de sport ;
- 0,9 million d'euros de financement de la bibliothèque Louis Nucéra versé par la Région et la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- 0,8 million d'euros de soutien à la politique de verdissement apporté par l'Etat et la Région (Eco Parc de la Plaine du Var, rénovation du Jardin Thiole, verdissement des cours d'écoles, etc.) ;
- Des participations de l'Etat à hauteur de 0,5 million d'euros pour les travaux de confortement de falaises ;
- 0,5 million d'euros de subventions de l'Etat au titre des travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ;
- 0,3 million d'euros du fonds de modernisation des établissements d'accueil des jeunes enfants versé par la Caisse d'Allocations Familiales.

3.1.3. Les autres recettes d'investissement

Elles sont composées :

- De 12,1 millions d'euros de produits de cessions d'immobilisations ;
- Des remboursements du fonds de compensation de la TVA évalués à 11 millions d'euros ;
- D'opérations financières pour 0,9 million d'euros dont 0,8 million d'euros d'immobilisations financières liées à la cession *Numéricable*, le solde correspondant à des restitutions de cautions versées ou à des encaissements de cautions ;
- De 10,6 millions d'euros de remboursements d'opérations conduites pour le compte de tiers dont 8 millions d'euros de la Métropole pour les aménagements d'espaces publics sur l'opération Promenade du Paillon et 2 millions d'euros du Centre Hospitalier Universitaire pour le traitement de la falaise Raybaud.

3.2. Les dépenses d'investissement

3.2.1. Les dépenses d'équipement

Alors que le budget primitif 2026 intègre d'importantes mesures de redressement des comptes publics, la Ville de Nice parvient à maintenir un haut niveau d'investissement en prévoyant **un volume de dépenses d'équipement de 100 millions d'euros** consacré à nombre d'opérations visant à améliorer le cadre de vie, la sécurité et la cohésion sociale et territoriale, au service de la qualité de vie pour tous et de l'attractivité du territoire.

16,8 millions d'euros de crédits seront consacrés à la poursuite du programme de verdissement de la Ville comprenant l'achèvement du projet emblématique d'extension de la Promenade du Paillon, la création et l'extension de parcs et jardins avec les opérations Thiole, place Alexandre Médecin, jardin de la villa Paradiso ou encore la poursuite des opérations de verdissement des écoles et crèches.



La Ville augmente sensiblement ses investissements dans le domaine de la sécurité de +34% avec 15,5 millions d'euros de crédits pour 2026. Ils financeront les travaux de construction du premier Hôtel des Polices mutualisé de France, l'aménagement du Centre d'Hypervision Urbain et Commandement ainsi que l'extension et l'amélioration du réseau de vidéoprotection et de bornes d'appel d'urgence ou encore les futurs locaux de la Force Sentinelle (dans l'ancien centre de formation de l'OGC Nice).

Les travaux portant sur la vie scolaire sont maintenus à haut niveau élevé avec 16,2 millions d'euros prévus en 2026. Ces fonds financeront la construction de nouveaux groupes scolaires, comme l'école Robert Badinter (site de l'ancien Comptoir métallurgique du littoral) et celle de Nice Méridia, ainsi que des extensions dans plusieurs établissements (Ray Gorbella, Crémat, Saint-Isidore, Les Magnolias). Seront également menés des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et le déploiement de systèmes de climatisation et de ventilation dans les classes et les offices, permettant d'améliorer le confort thermique et de réduire l'empreinte écologique des écoles.

La Ville consacre 14,3 millions d'euros à la culture en 2026. Ces investissements permettront d'achever la restructuration de la bibliothèque Louis Nucéra, de rénover le MAMAC et de lancer la création d'un Palais des Arts et de la Culture sur le site du Palais des Expositions.

Le budget 2026 permet de financer des investissements significatifs dans le domaine de la jeunesse, des loisirs et des sports avec par exemple la construction d'une nouvelle tribune sur le stade des Arboras, la participation de la Ville à la construction d'une nouvelle patinoire associée à des activités sportives et de loisirs aux abords du stade Allianz Riviera ou encore l'extension du bassin Camille Muffat.

D'important crédits sont consacrés aux actions de proximité et de cohésion sociale, en particulier dans le cadre des contrats de renouvellement urbain, avec la création du groupe scolaire des Bleuets dans le quartier de l'Ariane ainsi que les opérations de végétalisation dans les secteurs des Liserons et des Moulins, contribuant ainsi à l'amélioration durable du cadre de vie.

Le verdissement de la Ville : 16,8 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2026
Agriculture urbaine - aménagement de terrains	100 300
Jardin de la Villa Paradiso - embellissement du parc	300 000
Jardin Lions - Travaux d'embellissement	85 000
Jardin Thiole - Travaux d'extension	250 000
Requalification de la place Alexandre Médecin	250 000
AP 8112 - Création d'espaces verts urbains	985 300
Réhabilitation du front de mer	96 700
AP 8113 - Equipement front de mer	96 700



Libellé des opérations	BP 2026
Travaux et équipement du parc Phoenix	165 000
AP 8115 - Conservation et aménagement du parc Phoenix	165 000
Travaux d'aménagement de la colline du château	100 000
AP 8116 - Aménagement paysager de la colline du château	100 000
Etudes et travaux de valorisation et de renaturation des emprises de la ZAC Parc Méridia et du Grand Parc de la Plaine du Var	1 046 910
Relocalisation du Centre de Production Horticole Municipal	200 000
AP 8117 - Parc Paysager de la Plaine du Var	1 246 910
Verdissement des cours d'école	350 000
Verdissement des crèches	150 000
AP 8118 - Verdissement de la Ville	500 000
Prolongement de la Promenade du Paillon	11 000 500
AP 8119 - Prolongement de la Promenade du Paillon	11 000 500
Opération 1 arbre 1 habitant	112 000
Opérations courantes espaces verts	1 821 503
Mise en accessibilité des parcs et jardins	50 000
Mises aux normes des aires de jeux et aménagement des squares	150 000
Mobilier urbain des parcs et jardins	200 000
Confortement des murs et talus	25 000
AP 8120 - Plan de conservation et d'aménagement des espaces verts de proximité	2 358 503
PUP 109 - Travaux d'embellissement paysager et de végétalisation des Quartiers Est	350 000
AP 8121 - Embellissement paysager sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine	350 000
Total Verdissement de la Ville	16 802 913

La prévention et la sécurité : 15,5 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2026
Programme de vidéoprotection et bornes d'appel d'urgence	1 200 000
Vidéoprotection - Promenade du Paillon	100 000
AP 1010 - Développement de la vidéoprotection	1 300 000
Modernisation des équipements de la Police Municipale	277 000
Acquisition d'un simulateur d'intervention - Projet Digipol	230 000
AP 1011 - Equipement de la Police Municipale	507 000
Equipement de l'Agence Sécurité Sanitaire, Environnementale et de Gestion des Risques	561 500
Installation d'alarmes anti-intrusion	831 500
Travaux de confortement de falaises	1 570 000
AP 1012 - Prévention des risques urbains	2 963 000
Acquisition d'horodateurs et de panneaux de signalisation	100 000
AP 1014 - Acquisitions et équipements du stationnement sur voirie	100 000



Libellé des opérations	BP 2026
Hôtel des Polices Saint-Roch - Travaux	10 000 000
AP 1015 - Hôtel des Polices Saint-Roch	10 000 000
Aménagement et équipement du CHUC	600 000
AP 1017 - Centre d'Hypervision Urbain et de Commandement	600 000
Total Prévention et Sécurité	15 470 000

La vie scolaire : 16,2 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2026
Extension et restructuration du groupe scolaire Ray Gorbella	255 000
Extension du groupe scolaire Aimé Césaire	100 000
Extension du groupe scolaire Crémat - Création d'un réfectoire	250 000
Extension du groupe scolaire Saint-Isidore	1 500 000
Groupe scolaire les Magnolias - Construction du restaurant scolaire	500 000
Groupe scolaire Corniche Fleurie - Décompte général définitif	30 000
Extension des Groupe scolaire Digue des Français et Bois de Boulogne	100 500
AP 2011 - Extension et restructuration des écoles	2 735 500
Nouvelle cuisine centrale - Décompte général définitif	400 000
AP 2013 - Création d'une nouvelle Cuisine Centrale	400 000
Centre intergénérationnel de Nice Méridia	40 000
AP 2014 - Centre multi-accueil de l'Ouest Nice Méridia	40 000
Groupe scolaire Robert Badinter - Travaux	5 170 500
Nouveau groupe scolaire Saint Isidore - Lancement des études	50 000
AP 2015 - Création de nouvelles écoles 2022-2026	5 220 500
Mises aux normes des cantines	350 000
Climatisation des réfectoires	180 000
Plan d'équipement de la cuisine centrale et des offices	616 050
Plan d'équipement des écoles	2 671 450
Plan d'acquisition de ventilateurs	700 000
AP 2016 - Equipement et modernisation des écoles	4 517 500
Travaux de rénovation des bâtiments scolaires	1 040 000
Travaux d'efficacité et de maîtrise énergétique dans les établissements scolaires	1 260 000
AP 2017 - Aménagement, mise conformité et amélioration énergétique des bâtiments scolaires	2 300 000
Création du groupe scolaire Nice Méridia	954 000
AP 2018 - Nice Méridia - Création école et crèche - Convention avec Côte d'Azur Habitat	954 000
Total Vie Scolaire	16 167 500



Le rayonnement culturel : 14,3 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2026
Aménagement et rénovation des bâtiments culturels	1 000 500
Rénovation du Muséum d'Histoire Naturelle	330 000
Réserves provisoires - Etudes et travaux d'aménagement	520 000
AP 3010 - Aménagement et rénovation des bâtiments culturels	1 850 500
Projet 109	300 000
AP 3012 - Projet 109	300 000
Equipement culturel et acquisitions d'œuvres d'art	2 489 810
Modernisation des équipements de la BMVR	194 400
AP 3013 - Equipements Culturels et Œuvres d'Arts	2 684 210
Aménagement de la Maison de Nice	10 000
AP 3014 - Aménagement et rénovation des boutiques de musées	10 000
Equipement de salles de spectacle	223 037
Création d'un accès nord sur le site de la Victorine	150 000
Studio de la Victorine - Travaux de remise aux normes et mise en sécurité du site	80 000
AP 3015 - Equipement et rénovation des salles de spectacles	453 037
Musée Chéret - Travaux de rénovation	300 000
Rénovation du MAMAC	1 000 500
AP 3018 - Plan Musées	1 300 500
Palais des Arts et de la Culture	440 000
Théâtre des Arènes de Cimiez	50 000
Restructuration de la Bibliothèque Louis Nucéra	7 206 000
AP 3019 - Grands projets artistiques et culturels	7 696 000
Total Rayonnement Culturel	14 294 247

La jeunesse, les loisirs et les sports : 10,5 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2026
Rénovation bâimentaire des centres de loisirs et d'animation	200 000
AP 4012 - Rénovation des centres de loisirs et d'animation	200 000
Modernisation et acquisition d'équipements des centres de loisirs	182 600
AP 4013 - Aménagement et équipement des centres de loisirs	182 600
Aménagement et équipement du Stockfish	100 000
AP 4014 - Maison de l'Etudiant - Aménagement de la salle de spectacle du Stockfish	100 000
Salle de dojo Loïc Piétri	5 000
Nouveau Stade de Rugby - Etudes	300 500
Stade des Arboras - Création d'une tribune provisoire	1 595 000
AP 4110 - Créations équipements sportifs	1 900 500
Equipement et modernisation des complexes sportifs	300 000



Libellé des opérations	BP 2026
Aménagement des terrains de sport	650 000
Travaux et modernisation des équipements sportifs de proximité	1 199 500
Mises aux normes et équipement des piscines	460 000
AP 4114 - Développement des équipements sportifs de proximité	2 609 500
Travaux d'efficacité et de maîtrise énergétique dans les piscines	500 000
Travaux de rénovation des bâtiments sportifs	1 300 000
AP 4115 - Travaux d'aménagement et de mise en conformité des installations sportives	1 800 000
JO 2030 - Réalisation d'une nouvelle patinoire	2 300 000
AP 4116 - Réalisation d'une patinoire olympique dans la plaine du Var	2 300 000
Extension du bassin Camille Muffat	1 400 000
4117 - Extension piscine Camille Muffat - Etudes et Maîtrise d'œuvre	1 400 000
Total Jeunesse, Loisirs et sports	10 492 600

Handicap et accessibilité, cohésion sociale, proximité et petite enfance : 12 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2026
Agendas d'accessibilité programmée	1 500 000
AP 5010 - Mise en accessibilité des bâtiments	1 500 000
Modernisation et équipement des centres AnimaNice	240 000
Aménagement et équipement des maisons des seniors	60 500
AP 5203 - Equipements de loisirs de proximité	300 500
Subventions aux bailleurs sociaux	4 500 000
AP 5213 - Aides aux bailleurs sociaux	4 500 000
Crèche Colonel Jeanpierre - Décompte général définitif	60 000
AP 5216 - Plan national de requalification Notre Dame	60 000
Démolition de la cité des Chênes blancs	230 000
NPRU - Aménagement Centre Animance	115 000
NPRU - Création du groupe scolaire îlot des Bleuets	1 470 001
NPRU - Aménagement d'espaces verts	549 686
AP 5217 - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain	2 364 687
Equipements de la petite enfance	600 000
Equipements pour le handicap	30 000
AP 5231 - Equipement médico-social	630 000
Aménagement des maisons de santé	200 000
Equipements de santé publique	12 000
AP 5232 - Santé publique	212 000
Travaux de proximité	1 650 100
AP 5301 - Aménagement et intervention pour la proximité	1 650 100



Libellé des opérations	BP 2026
Aménagement et rénovation de la petite enfance	500 000
Création d'une crèche dans le quartier de Fabron - acquisition foncière	321 600
AP 6012 - Création, extension, et aménagement des crèches	821 600
Total Handicap et accessibilité, cohésion sociale, proximité et petite enfance	12 038 887

La valorisation du patrimoine : 2,6 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2026
Eglise du Gesù - Restauration	50 000
Monastère de Cimiez	150 000
Subventions de rénovation de façades	338 390
Travaux de conservation du patrimoine cultuel	500 000
Travaux sur le patrimoine bâti	1 004 000
AP 8016 - Embellissement et mise en valeur architecturale du patrimoine historique	2 042 390
Acquisition de fonds de commerces	200 000
AP 8015 - Acquisition et droit de préemption	200 000
Travaux de rénovation des cimetières	400 500
AP 8215 - Travaux de conservation du patrimoine funéraire	400 500
Total Valorisation du patrimoine	2 642 890

Mise en conformité et rénovation des bâtiments publics : 4,3 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2026
Gestion technique centralisée des bâtiments - Décret BACS (systèmes d'automatisation et de contrôle de bâtiments)	500 000
Modernisation du système de sécurité incendie	300 000
AP 0111 - Travaux sur installations électriques, de chauffage et d'incendie	800 000
Mise en sécurité des bâtiments administratifs et scolaires	370 000
Mise en sécurité des bâtiments de la petite enfance	300 000
Sécurisation des bornes de sortie sensibles (bornes escamotables)	200 000
AP 0113 - Sécurisation des bâtiments et des espaces publics	870 000
Aménagement des locaux de la Police municipale	315 000
Travaux d'aménagement et de sécurisation	185 000
Travaux récurrents des locaux administratifs	900 000
Relocalisation du pôle de proximité de la Madeleine	800 000
Relocalisation des forces sentinelles au sein du Centre de Formation de l'OGC Nice	400 000
AP 0114 - Mise en conformité, aménagement et rénovation des bâtiments administratifs	2 600 000
Total Mise en conformité et rénovation des bâtiments publics	4 270 000



Modernisation de l'administration : 7,8 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2026
Matériels informatiques et logiciels (participation aux dépenses mutualisées)	4 994 068
Mobilier (participation aux dépenses mutualisées)	616 320
Parc auto (participation aux dépenses mutualisées)	895 840
BMVR - acquisition de matériels informatiques et de mobiliers	550 000
AP 0211 - Equipement et matériel de l'administration	7 056 228
Equipement de la Maison des Associations	28 722
Rénovation des installations du Palais des Expositions	396 000
Amélioration de l'accueil des administrés et des associations	305 778
AP 0212 - Qualité services publics aux citoyens	730 500
Total Modernisation de l'administration	7 786 728

3.2.2. Les autres dépenses d'investissement

Il s'agit des postes suivants :

- 0,1 million d'euros de remboursements de subventions d'investissement ;
- 0,3 million d'euros de restitutions de cautions et de cautions versées ;
- 10,6 millions d'euros d'opérations pour compte de tiers.

3.3. La gestion des emprunts

3.3.1. La structure de l'encours au 1^{er} janvier 2026

L'encours d'emprunts au 1^{er} janvier 2026 va s'établir à 521,2 millions d'euros.

Après une réduction de -4,3 millions d'euros constatée en 2026, il va décroître de -22,3 millions d'euros supplémentaires en 2025. Pour l'année 2026, une nouvelle diminution de l'encours de -14,4 millions d'euros est prévue.

Sur la période 2023-2026, le désendettement atteint donc 41 millions d'euros.

L'encours auprès des organismes bancaires et financiers :

L'analyse de la structure de l'encours met en évidence les grandes caractéristiques suivantes :

- **Un portefeuille de prêteurs diversifiés**, l'encours de la dette se répartissant autour des groupes bancaires et financiers suivants :

Prêteur	Capital restant dû au 01/01/2026	% du CRD
SFIL CAFFIL LBP	180	40,2 %



Prêteur	Capital restant dû au 01/01/2026	% du CRD
SOCIETE GENERALE	57,8	12,9 %
GROUPE CREDIT AGRICOLE	52,4	11,7 %
ARKEA	44,1	9,8 %
GROUPE CAISSE D'EPARGNE CFF	37,4	8,4 %
SAAR LB	19,1	4,2 %
AUREL BGC	13,8	3,1 %
CAISSE DES DEPOTS	13,2	3 %
RIVAGE INVESTMENT	11,8	2,6 %
ABEILLE	9	2 %
PBB	5,7	1,3 %
Autres prêteurs	3,6	0,8 %
Ensemble des prêteurs	447,9	100 %

- **Des emprunts sécurisés**, puisque 100 % de l'encours est classé 1A dans la charte de Gissler, soit le risque le plus faible.

La classification des risques que peut contenir la dette d'une collectivité s'appuie sur deux axes d'évaluation du risque, comme indiqué dans la matrice ci-dessous :

Charte de bonne conduite : classification des risques

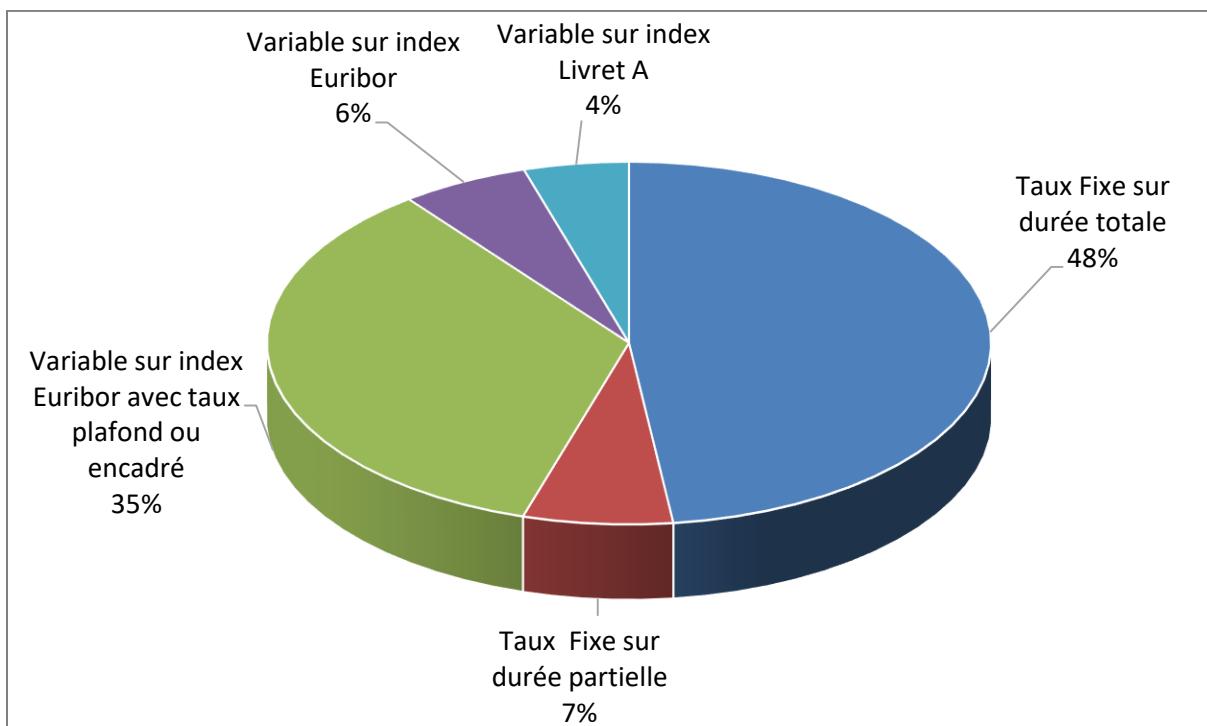
Indices sous-jacents	Structures
1 INDICES ZONE EURO	A ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2 INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3 ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4 INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
5 ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6* INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F* STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

* : HORS CHARTE

Au 1^{er} janvier 2026, la part de l'encours à taux fixe et à taux indexé encadré s'élève à 90% :

- 55% de l'encours est à taux fixe ;
- 45% de l'encours est à taux variable : 35% à taux Euribor plafonné ou encadré, 6% indexé sur Euribor et 4% sur le livret A.



- **Un taux moyen de l'encours bancaire et obligataire performant**

Capital restant dû (CRD) En millions d'euros	Taux moyen (Ex/Ex, Annuel)	Durée de vie résiduelle moyenne	Durée de vie moyenne	Nombre de contrats
447,9	2,28%	15 ans et 2 mois	8 ans 6 mois	68

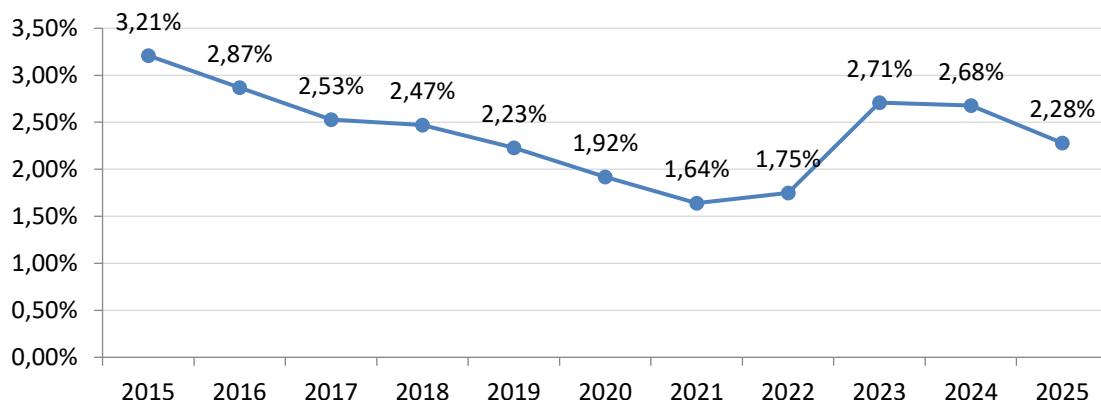
Le taux moyen est passé de 3,21 % en 2015 à 1,64 % fin 2021. Il a progressé légèrement fin 2022 à 1,75% pour s'établir à 2,71% fin 2023 et se stabiliser à 2,68% fin 2024.

Dans un contexte de baisse des taux depuis le pic atteint en octobre 2023, la diversification équilibrée de l'encours de dette a contribué à une baisse du taux moyen, celui-ci étant estimé à 2,28% fin 2025.

Ce dernier reste performant grâce à une gestion active de l'encours.



Taux moyen annuel de l'encours des emprunts bancaires et obligataires



L'encours auprès d'organismes non bancaires :

Au titre du contrat de partenariat Nice Eco Stadium, l'encours de dette s'élève à 73,3 millions d'euros au 1^{er} janvier 2026, contre 77,9 millions d'euros au 1^{er} janvier 2025, en baisse de 4,6 millions d'euros.

3.3.2. L'évolution de l'encours budgétaire en 2026

Le budget 2026 prévoit un désendettement net de -2,1 millions d'euros.

Poste (en millions d'euros)	BP 2026
Encours au 01/01	521,2
Remboursement d'emprunts	37,1
Recours à l'emprunt	35
Encours au 31/12	519
Variation de dette	-2,1

En retenant des taux d'exécution élevés en dépenses (99% au niveau de la section de fonctionnement et 95% s'agissant des dépenses d'équipement), le désendettement projeté atteint -14,4 millions d'euros sur l'exercice.

Au cours de l'année 2024, l'encours a été réduit de -4,3 millions d'euros. Il va diminuer de -22,3 millions d'euros supplémentaires en 2025.

Ainsi, sur la période 2023-2026, le désendettement devrait atteindre 41 millions d'euros.



3.3.3. La gestion active des emprunts en 2026

Dans le cadre de la gestion active des emprunts, le recours à des emprunts *revolving*, à hauteur de 50 millions d'euros maximum (opérations budgétaires neutres), sera effectué, permettant une gestion de trésorerie optimale et des économies de frais financiers.

Ainsi, sur 2024, l'utilisation des outils de *revolving* à hauteur de 38,7 millions d'euros a permis une économie de frais financiers évaluée à 632 000 euros. Sur le premier semestre 2025, l'estimation des économies s'élève à 247 000 euros.

Le recours à des emprunts sur index variable, depuis le pic des taux constaté en octobre 2023 (4%), permet ainsi de profiter de la baisse des taux constatée sur les deux derniers exercices écoulés. Les analystes économiques anticipent une stabilité des taux sur l'année 2026.

En 2026, dans un contexte géopolitique incertain et à des marchés financiers fluctuants mais tendanciellement stables, la Ville continuera de saisir les opportunités afin de poursuivre ses actions de gestion optimisée du taux moyen des emprunts visant à réduire les charges financières.

En 2024 et au début de l'année 2025, des conventions de couverture de taux ont été conclues avec quatre établissements bancaires. Des « tunnels » portant sur 156 millions d'euros d'encours au 1^{er} janvier 2026 ont été mis en œuvre afin de garantir, jusqu'en 2028, des taux compris entre un plancher et un plafond, sans surcoût. Les taux variables indexés sur Euribor des emprunts concernés seront ainsi contenus dans une fourchette comprise entre 1,36% et 3,20%.



IV. Les politiques publiques

4.1. Environnement, aménagement du territoire, habitat et logement

La poursuite du verdissement de la ville :

La Ville de Nice améliore également, chaque année, la qualité des espaces publics, des parcs et jardins et contribue à leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite. En particulier en 2026, des travaux de développement de l'éclairage des jardins sont prévus, ainsi que l'ajout de nouveaux jeux pour les enfants.

Après la livraison du parc paysager Jeanne d'Arc (2 200 m² et 70 arbres) et l'extension du jardin Saint-Jean d'Angély en août 2025 (4 000 m², 230 arbres et 2 200 arbustes), elle prévoit la création ou l'extension de nouveaux parcs et jardins avec notamment :

- L'extension de 4 350 m² du jardin Thiole ;
- L'aménagement du jardin de la villa Paradiso et son ouverture au public dans le cadre de la jonction avec le parc existant ;
- Le verdissement du square de la place Alexandre Médecin, première étape du réaménagement de la place ;
- Dans le cadre du plan Madeleine, la renaturation du jardin Lions et la création d'un nouvel espace vert au numéro 16 du boulevard de la Madeleine ;
- La réhabilitation du mini-golf du Parc Carole de Roumanie pour permettre sa réouverture au public.

Des travaux de raccordement du parc Phoenix au réseau de chaleur seront entrepris en 2026.

La Ville met également un œuvre un plan de verdissement des cours d'écoles et des crèches : 62 cours dans 44 écoles ont été traitées entre 2021 et 2024. En 2025, 9 nouvelles cours ont été réalisées. Pour 2026, il a été programmé la réalisation de 11 aménagements supplémentaires.

En ce qui concerne les établissements de la petite enfance, 18 établissements ont d'ores et déjà bénéficié d'aménagements de végétalisation. Il est envisagé de traiter 2 sites supplémentaires en 2026.

En 2026, la Ville de Nice poursuivra également le plan « 1 arbre - 1 habitant ». Depuis 2021, près de 222 406 arbres ont été plantés. D'ici 2026, l'objectif de 280 000 arbres plantés aura été atteint, auxquels il faut ajouter les 70 000 arbres déjà en gestion par les services de la Ville.

Le territoire communal dénombrera ainsi 350 000 arbres, autant que d'habitants.



La végétalisation des axes majeurs de Nice :

La Ville prévoit l'intégration systématique d'espaces verts dans la conception puis la réalisation d'aménagements d'espaces publics.

Les travaux de végétalisation des axes majeurs de Nice seront poursuivis en 2026 pour contribuer significativement à l'embellissement de la Ville et à son confort climatique :

- Les travaux, sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine, de l'avenue Notre-Dame seront terminés début 2026, ainsi que les travaux de requalification des boulevards de Riquier, Joseph Garnier et de la rue du Congrès, permettant de développer la végétation en pied d'arbre sur ces axes ;
- Le projet de requalification de la place Marshall et des rues autour du futur Hôtel des Polices mutualisé sera poursuivi pour pouvoir être engagé en travaux dès sa livraison, permettant de poursuivre la trame verte.

Le prolongement de la Promenade du Paillon :

L'année 2026 va être marquée par l'achèvement des axes routiers qui bordent la Promenade du Paillon.

Au-delà de cette démarche d'aménagement paysager, esthétique, urbanistique induite par ce nouveau « poumon vert » en plein cœur de ville, l'opération du prolongement de la Promenade du Paillon revisite l'intégralité de l'espace public de façade à façade : cheminements piétons et les axes de circulation.

L'opération, sur l'aspect paysager, avoisinant 10 hectares, sur 1 km de long et 100m de large, depuis la traverse Bourgada jusqu'à l'esplanade De Lattre de Tassigny.

La conduite de ce projet respecte strictement les engagements de la charte « Chantiers Vert ».

Après la livraison en 2024, de l'esplanade de la Bourgada (juin), et du secteur de Lattre de Tassigny (octobre - secteur Nord face au Palais des Expositions), l'année 2025 de la Promenade du Paillon a été marquée par la livraison du parc urbain fin octobre 2025, d'une surface d'environ 8 hectares, portant la surface totale de la Promenade du Paillon à 20 hectares, en plein cœur de ville.

Le parc étendu propose désormais :

- 5 000 arbres, avec des espaces notables comme la zone cactée, un espace dédié aux animations du Muséum, le pollinarium, des bassins, un jardin pédagogique, etc.
- Des citernes de récupération d'eau de pluies (d'un volume équivalent à une piscine olympique) réparties dans le parc et qui permettent une autosuffisance d'arrosage en période de sécheresse ;



- Des espaces ludiques avec des agrès et jeux pour enfants (quatre zones) et une tyrolienne ;
- Un espace dédié pour les jeux de boules ;
- L'anneau du MAMAC partiellement réaménagé fait le trait d'union entre l'espace Sosno, la terrasse Niki de Saint Phalle et l'esplanade de la Bourgada et anticipe la rénovation à venir du musée.

Ce nouvel équipement permet :

- De diminuer la température ambiante ;
- De baisser les émissions de CO₂ de 1 740 tonnes chaque année ;
- D'absorber une tonne par an d'autres polluants atmosphériques ;
- De réduire le bruit urbain dans une fourchette de 6 à 8 décibels.

L'aménagement du site vise également à répondre aux besoins du quartier (place Garibaldi, place du Pin, Vieux-Nice) dans les nouveaux usages de la mobilité tout en conservant un espace urbain apaisé. Il a également permis la réouverture aux usagers du parking Promenade des Arts dans son intégralité en juillet 2025. Les nouveaux aménagements apportent désormais de meilleures fonctionnalités et une offre de stationnement élargie, avec ses 294 places de stationnement, 65 nouveaux emplacements de 2 roues motorisés en complément des 30 stationnements vélos.

La fin du chantier en 2026 permettra la livraison et l'aménagement des trottoirs autour du parc, la création de nouveaux cheminements piétons et cyclables (secteurs Risso, Saint-Jean-Baptiste).

La poursuite de la création du grand parc de la plaine du Var :

La Ville de Nice, au cœur de l'Opération d'Intérêt National (OIN) de la plaine du Var, porte l'ambition d'un aménagement territorial vertueux, prenant appui notamment sur l'aménagement prioritaire d'un grand parc, se déroulant en un long ruban de verdure sur plus de 30 hectares depuis le stade Charles Ehrmann jusqu'à l'Allianz Riviera et affirmant le concept de « Nice, ville verte de la Méditerranée ».

Après différentes opérations foncières d'échanges et d'acquisitions, permettant d'assoir l'assiette définitive du parc dans sa partie Nord, le parc de l'OIN, ancienne pépinière de la ville, a été agrandi de près de 1,5 hectare. Son aménagement en parc urbain permet d'offrir aux administrés du secteur un espace de repos et de déambulation agréable.

Composées d'anciennes friches industrielles ou de parcelles marquées par les détournements d'usage, les emprises du grand parc de la plaine du Var déjà acquises par la Ville doivent faire l'objet de phases préparatoires à l'implantation du parc. Il s'agit de fertiliser les sols, favoriser le retour à la biodiversité, de planter des arbres qui seront arrivés à maturité lors de l'ouverture au public du Parc.



Ainsi, entre 2024 et 2025, les premières opérations de renaturation ont été initiées et se poursuivront jusqu'en 2030.

Partie intégrante du grand parc de la plaine du Var, le centre de production horticole municipal (CPHM) de Nice sera requalifié. Il accueillera également le public pour valoriser les métiers et les compétences des équipes municipales. L'année 2026 permettra de poursuivre les études de maîtrise d'œuvre.

Améliorer l'accès au logement :

Par délibération du 27 mars 2024, la Ville de Nice a adopté sa nouvelle réglementation financière en faveur du logement social pour la période 2024-2026, tant pour la production neuve que pour la réhabilitation du parc existant. Cela se traduit par une augmentation des subventions en fonction du loyer de sortie, par la prise en compte de l'enjeu de sobriété foncière avec la majoration des subventions d'acquisition-amélioration et l'instauration de subventions exceptionnelles pour encourager les projets de surélévation afin de limiter l'artificialisation des sols.

La Ville de Nice a renforcé également son soutien aux projets de réhabilitation, en accordant une meilleure subvention aux opérations les plus performantes d'un point de vue énergétique, répondant ainsi à l'enjeu environnemental.

Ces aides majorées visent à continuer à encourager la production et la réhabilitation de logements sociaux en 2026 tout en tenant compte des contraintes économiques notamment.

La Ville de Nice poursuivra en 2026 ses acquisitions foncières sur des sites à réaménager et sur certains secteurs dont la maîtrise foncière est engagée.

Enfin, la Ville de Nice s'inscrira dans les objectifs et la mise en œuvre du nouveau programme local de l'habitat de la Métropole Nice Côte d'Azur (PLH4), notamment avec l'expérimentation du permis de louer sur un secteur de la Ville (en cours d'étude en 2025) ou encore le renforcement de la réglementation sur les changements d'usage.

Favoriser le renouvellement urbain :

La Ville continuera en 2026 à prendre part aux opérations financées par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre de l'avenant n°1 à la convention de renouvellement urbain signée par l'ensemble des partenaires le 2 avril 2024.

Elle poursuivra ses investissements dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) du quartier Notre Dame pour lequel une opération de logements doit encore être réalisée cour Bensa (24 logements locatifs sociaux livrés en 2027 par le bailleur Erilia).



La participation de la Ville aux opérations de renouvellement urbain dans le quartier des Moulins, des Liserons et de l'Ariane se traduira par le versement de subventions pour les programmes de réhabilitation et de résidentialisation de Côte d'Azur Habitat dans chacun des 3 quartiers, par la finalisation des études pour le groupe scolaire des Bleuets (Ariane), par le lancement d'une déclaration d'utilité publique pour la réalisation de l'équipement et par le lancement du plan de relogement de la cité des Chênes Blancs (Ariane).

Poste (en millions d'euros)	BP 2026
011 - Charges à caractère général	22,9
012 - Charges de personnel	18
014 - Atténuations de produits	< 0,1
65 - Autres charges de gestion	1,6
67 - Charges spécifiques	0,1
Dépenses de fonctionnement	42,7
013 - Atténuations de produits	0,2
70 - Produits des services et du domaine	22,7
75 - Autres produits de gestion	6,1
76 - Produits financiers	0,5
77 - Produits spécifiques	0,1
Recettes de fonctionnement	29,7

4.2. Sécurité

La poursuite des travaux de l'Hôtel des Polices mutualisé :

L'objectif du projet est de réunir sur un même site les deux forces de l'ordre : police nationale et police municipale. Dans cette optique, l'Etat et la Ville de Nice se sont réunis dans un partenariat unique pour mener à bien cette opération exceptionnelle. Elle s'est concrétisée en avril 2022 par la signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Pour la Ville, ce projet est aussi celui de son Centre d'Hypervision Urbain et de Commandement (CHUC). Il permettra de regrouper sur deux étages et 4 000 m² de surface de plancher les acteurs de la Ville et de la Métropole en charge de la sécurité publique et civile, à savoir :

- Le Centre Opérationnel de Commandement de la Police Municipale (COC) ;
- Le Centre Multimodal des Déplacements Métropolitains (CMDM) ;
- Le PC Sécurité ;
- La Direction de la Gestion et de la Prévention des Risques Majeurs (DGPRM) ;
- La Régie Ligne d'Azur ;
- L'équipe Hypervision.



Le niveau supérieur intégrera deux salles de crise jumelles et jumelables, une terrasse permettant l'utilisation des drones, un laboratoire des nouvelles technologies, et une cellule dédiée à la cybersécurité.

Situé dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable, à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, les façades du Carré historique de l'ancien hôpital ainsi que celles donnant sur la place Marshall ont été conservées.

Ouvert en janvier 2023, le chantier a franchi en août 2025 une nouvelle étape avec la fin des travaux de gros-œuvre.

En 2026, les travaux des corps d'état techniques et secondaires se poursuivront jusqu'à achèvement, permettant une ouverture opérationnelle et progressive à compter d'octobre 2026.

La poursuite du déploiement de la vidéoprotection et des boutons d'alerte :

La Ville de Nice dénombre actuellement 4 500 caméras qui assurent une couverture totale des établissements scolaires, des lieux de culture et des salles de spectacle, ainsi que 303 bornes d'appel d'urgence implantées dans les secteurs à forte affluence.

Depuis 2015, elle a par ailleurs déployé 1 700 boitiers d'alerte dans les établissements recevant du public, les écoles, auprès des commerçants, dans les établissements de santé, etc.

L'année 2026 sera marquée par le renforcement du maillage du territoire avec l'implantation de nouveaux équipements (sécurisation des parcs et jardins, des stades, des stations du ainsi que des stades, sécurisation des stations des Chemins de Fer de Provence, pose de caméras nomades et de caméras de proximité, etc.), par la modernisation des systèmes existants (haute définition, sécurisation des réseaux de communication, extension des capacités de calcul et de stockage, interconnexions, etc.) ainsi que par l'utilisation de solutions digitales innovantes (exploitation des flux vidéo par intelligence artificielle, industrialisation et automatisation des processus de maintenance, déploiement de solution d'alerte sur smartphone).

Les anciens locaux du centre de formation de l'OGC Nice réaménagés pour y accueillir la Force Sentinelle :

La Force Sentinelle, placée sous l'autorité du ministère de la Défense, est actuellement logée dans des locaux appartenant au CCAS, et qui devront être libérés avant la fin du premier semestre 2026 pour permettre la création du futur EHPAD du CCAS (site Baréty).

Afin d'assurer la continuité de cette mission essentielle de protection des populations, la Ville de Nice a décidé d'engager la réhabilitation totale de l'ancien centre de formation de l'OGC Nice, situé sur la plaine du Var, afin de pouvoir y reloger les militaires de la Force Sentinelle.



Ce projet répond à un objectif prioritaire : garantir la sécurité des biens et des personnes. L'unité Sentinelle regroupera 90 militaires, avec une capacité d'accueil extensible jusqu'à 120 militaires.

Ce projet fait l'objet d'un soutien de l'Etat au titre du fonds de recyclage des friches, dans le cadre du Fonds Vert.

Sécurité : la Ville de Nice lauréate du projet DIGIPOL sur le fonds ALCOTRA (FEDER) :

La Ville de Nice a été retenue pour le projet DIGIPOL, financé par le programme européen ALCOTRA, en partenariat avec la Ville de Turin, afin de créer des académies de police et de renforcer la coopération transfrontalière. Ce projet, doté d'un budget de 645 000 euros, prévoit des formations, l'achat de nouveaux équipements et la création de scénarios immersifs pour l'entraînement des policiers niçois et turinois.

Les travaux de sécurisation et de confortement de falaises dans le cadre de la prévention des risques :

En 2026, la Ville de Nice poursuivra les études et les travaux de sécurisation liés aux zones à risques rouges du Plan de Prévention des Risques mouvements de terrain.

On peut citer notamment :

- Les travaux de confortement de la falaise dans le secteur de l'avenue Joseph Raybaud qui se poursuivront pour s'achever à l'été 2026. La part la plus importante du confortement, visible à l'aplomb de la blanchisserie, porte sur un investissement de 10,6 millions d'euros, entièrement remboursé par le Centre Hospitalier Universitaire et par le fonds Barnier ;
- Les travaux sur les secteurs de La Glacière et de l'hôpital Sainte-Marie, qui seront également finalisés au cours du premier semestre 2026.

Au total, sur l'ensemble de ces falaises, allant du CHU Pasteur jusqu'à l'hôpital Sainte-Marie, la Ville de Nice aura réalisé près de 15 millions d'euros de travaux de confortement entre 2022 et 2026.

La Ville de Nice prévoit également de lancer les travaux de confortement de la colline du Château qui ont reçu l'approbation de la Commission Nationale des Paysages et des Sites le 20 février 2024. Le budget prévisionnel s'élève à 3,8 millions d'euros sur trois ans.

Enfin, la Ville de Nice poursuit en 2026 sa collaboration avec le CEREMA dans le cadre du Plan de Prévention Cavités de Cimiez, en vue de mieux maîtriser les risques liés au gypse sur le secteur concerné.



Poste (en millions d'euros)	BP 2026
011 - Charges à caractère général	4,6
012 - Charges de personnel	46,5
65 - Autres charges de gestion	30,8
67 - Charges spécifiques	< 0,1
Dépenses de fonctionnement	82
013 - Atténuations de produits	0,5
70 - Produits des services et du domaine	0,1
74 - Dotations, subventions et participations	0,2
75 - Autres produits de gestion	< 0,1
Recettes de fonctionnement	0,8

4.3. Enseignement

L'éducation :

La Ville de Nice regroupe 71 groupes scolaires réunissant 149 écoles publiques (68 élémentaires, 60 maternelles, 20 primaires et 1 école spécialisée). Au total, 28 837 enfants sont scolarisés dans les écoles publiques de la Ville dont 10 601 en maternelle et 18 236 en classes élémentaires, répartis dans 1 360 classes.

Elle dénombre également 4 416 enfants scolarisés dans les 17 écoles privées sous contrat d'association, dont 1 512 en maternelle et 2 904 en élémentaire. La Ville contribue à hauteur de 4,6 millions d'euros à leur scolarité en versant :

- 1 146 euros par enfant pour l'école maternelle et 900 euros par enfant pour l'école élémentaire dans le cadre du forfait communal ;
- Une aide de 0,675 euros par repas pour les élèves domiciliés à Nice ;
- Une participation de 7 euros par élève pour le renouvellement du parc informatique.

Les principales orientations pour 2026 reposent sur :

- La mise en place de l'éducation artistique et culturelle à l'école, avec l'achèvement du déploiement du plan « 100% Culture à l'école » dans les écoles publiques et la préparation de son déploiement dans les écoles privées sous contrat d'association ;
- Le projet citoyenneté dans les écoles : catalogue d'actions destinées aux enseignants et aux élèves ;
- La poursuite d'une politique soutenue d'entretien et d'adaptation du bâti scolaire, en particulier pour les opérations les plus importantes :
 - La fin des travaux de reconstruction de la restauration scolaire de l'école de Crémat ;
 - La restructuration de la maternelle et de la restauration du groupe scolaire Saint-Isidore ;
 - La réhabilitation du groupe scolaire Ray Gorbella ;



- Le lancement des études de restructuration du groupe scolaire de la Digue des Français et de l'extension du groupe scolaire Arziari ;
- Le ravalement des façades des groupes scolaires Terra Amata, Bellanda et Crémat.
- L'amélioration du confort thermique dans les classes et les locaux scolaires, avec un plan pluriannuel de rénovation des huisseries et de l'étanchéité ;
- L'amélioration des conditions de travail des agents (rénovation et création de locaux, matériels ergonomiques, etc.) ;
- Le développement des îlots végétaux de fraîcheur à l'intérieur des écoles ;
- La modernisation des outils pédagogiques des enseignants dans les écoles par le déploiement de vidéoprojecteurs à focale courte ;
- L'apport d'un soutien général aux écoles (kermesses, sorties scolaires, crédits pédagogiques, tenue vestimentaire unique, etc.) ;
- La mise en place d'un plan de lutte contre la chaleur (installation de ventilateurs de plafond, préaux et voiles d'ombrage).

La création de trois nouvelles écoles :

Les opérations suivantes sont programmées en 2026 :

- L'ouverture pour la rentrée 2026 du nouveau groupe scolaire « Robert Badinter » dans le nouveau quartier qui a pris place sur l'ancien site des Comptoirs Métallurgiques du Littoral (CML). Cette nouvelle école sera constituée de 11 classes (4 classes de maternelles et 7 classes élémentaires) ;
- La poursuite du projet de nouvelle école et d'une crèche dans le quartier de Nice-Méridia. Ce projet sous maîtrise d'ouvrage Côte d'Azur Habitat prévoit notamment un groupe scolaire de 12 classes (7 classes élémentaires + 5 maternelles) ainsi qu'une crèche d'une capacité de 60 berceaux. La livraison de cette nouvelle école est prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2031 ;
- La poursuite du projet de nouvelle école dans le quartier de l'Ariane, à l'emplacement de l'Îlot des Bleuets. L'année 2026 sera consacrée à la poursuite des études et acquisitions foncières pour ce projet rentrant dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU). Cette école qui comprendra 11 classes (4 maternelles et 7 élémentaires) devrait être livrée lors de la rentrée scolaire de septembre 2031.

Le lancement des études de programmation pour la création d'un deuxième groupe scolaire à Saint-Isidore est également prévu.

La restauration scolaire :

Pour leur alimentation, les enfants bénéficient d'un service de restauration scolaire de qualité à des prix très abordables (de 0,8 à 3,3 euros le repas). En moyenne, ce sont 25 000 repas qui sont servis chaque jour dans les écoles publiques niçoises dans 98 restaurants scolaires et 27 crèches municipales. 215 000 repas par an sont servis dans les accueils de loisirs les mercredis



et pendant les vacances scolaires. La cuisine élabore également près de 400 repas spécifiques pour les enfants atteints d'allergie.

Le ratio de produits de qualité et durables utilisés va au-delà des préconisations de la loi *Egalim* avec 55,52 % d'achats qualitatifs en 2025 (de janvier à août), dont 27,05% de produits Bio.

Enfin, la cuisine centrale porte de nombreuses actions de sensibilisation comme la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement du tri et la valorisation des déchets alimentaires.

Poste (en millions d'euros)	BP 2026
011 - Charges à caractère général	27,5
012 - Charges de personnel	69,7
65 - Autres charges de gestion	5,2
67 - Charges spécifiques	< 0,1
Dépenses de fonctionnement	102,4
013 - Atténuations de produits	0,1
70 - Produits des services et du domaine	9,3
74 - Dotations, subventions et participations	0,4
75 - Autres produits de gestion	0,2
Recettes de fonctionnement	10

4.4. Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

La réouverture de la bibliothèque Louis Nucéra, bibliothèque du XXI^{ème} siècle :

Composante à part entière de l'aménagement de la Promenade du Paillon saison 2, la bibliothèque Louis Nucéra va de nouveau accueillir ses nombreux lecteurs dans un cadre entièrement repensé pour en faire une bibliothèque du XXI^{ème} siècle avec ses nouveaux espaces modulables, mobilier, éclairages et un fonds documentaire pluridisciplinaire pour tous.

Les travaux, initiés après sa fermeture au public en mai 2024, doivent s'achever durant l'hiver 2026.

Les principaux aménagements prévus portent sur :

- La rénovation esthétique complète des revêtements (sols, murs, cloisons, faux-plafonds, poteaux) ;
- La création de l'entrée au public, repensée pour permettre la continuité de la promenade du Paillon, sur la traverse Barla (suppression de l'accès par la place Yves Klein qui sera entièrement dédié au MAMAC) et l'aménagement d'un nouveau hall ;
- La réfection totale de l'éclairage avec la création d'un système plus performant et économique en énergie, s'adaptant aux nouveaux principes de modularité des espaces, accompagné d'une distribution renforcée en énergie et en réseau informatique ;



- La création de nouveaux espaces modulables, l'inversion des espaces musiques et jeunesse, l'adaptation des sanitaires ;
- L'isolation thermique traitée à la fois par la réfection totale de l'étanchéité en toiture (jardin Sosno) et par le changement des huisseries extérieures (portes, fenêtres, portails) ;
- La mise aux normes en matière de sécurité incendie, la rénovation d'équipements techniques, notamment pour la ventilation, etc.

Au-delà de cette profonde rénovation, la bibliothèque Louis Nucéra, comme l'ensemble des bibliothèques de la Ville, va proposer de nouveaux horaires élargis et repensés pour améliorer l'accueil de tous les publics et prendre en compte les rythmes de chacun : enfants, étudiants, familles, actifs et séniors.

Les travaux de réhabilitation du MAMAC :

Autre équipement culturel bénéficiant d'une requalification en lien avec l'extension de la Promenade du Paillon, le MAMAC va faire l'objet d'une réhabilitation complète comprenant la création de nouveaux espaces dédiés aux collections.

Les espaces intérieurs et extérieurs du musée seront totalement repris.

L'entrée sera repensée pour permettre la continuité de la promenade du Paillon du parvis Nikki de Saint-Phalle jusqu'au jardin Sosno.

L'année 2026 sera marquée par la poursuite des travaux de curage du bâti, la conduite d'études et à la sélection du groupement en charge de la rénovation. La réouverture de l'équipement est prévue pour septembre 2029.

Les musées, une découverte sans cesse renouvelée :

Dans la continuité des grandes expositions précédentes, toutes distinguées et saluées par la presse généraliste et spécialisée, l'année 2026 sera marquée par une programmation riche, diversifiée et pensée pour tous les publics.

Le musée Matisse proposera une exposition « *Matisse / Yves Saint Laurent* » en lien avec la Fondation Pierre Bergé - Yves Saint Laurent, puis une exposition sur l'artiste figuratif américain Alex Katz.

Le musée de la Photographie – Charles Nègre – invitera tout au long de l'année Justine Tjallinks, Dominique Jaussein, Mathieu Forget et Sabine Weiss.

Le Palais Lascaris accueillera les œuvres de l'artiste niçois Coun, dans le cadre de l'exposition « *Le Palais au XXI^{ème} siècle vu par Coun* ».



Le musée Masséna continuera de mettre notre cité à l'honneur avec les expositions « *Nice, ma ville, mon jardin* », puis « *Nice, un siècle de photographie* ».

Et le musée d'art naïf – Anatole Jakowsky accueillera l'exposition « *Africa pop* » puis les œuvres de Simon Schwartzenberg.

La transformation du Palais des Expositions en Palais des Arts et de la Culture :

Ce projet structurant de 17 000 m² accueillera la nouvelle grande salle du Théâtre National de Nice (800 places), une cinémathèque (175 places) et un espace d'expositions.

Un marché de conception réalisation a été publié au cours de l'année 2025, il devrait être attribué en 2027, à l'issue d'un dialogue compétitif qui sera mené toute au long de l'année 2026. La livraison du nouveau Palais interviendra en 2030.

La poursuite du programme « 100% Culture à l'école » :

Lancé en 2021 après le succès du dispositif « Grandir en culture », le programme « 100% Culture à l'école » a atteint son objectif en 2025-2026 : toutes les écoles publiques de Nice en bénéficient désormais. Grâce à ce programme, chaque élève des classes maternelles et élémentaires des écoles publiques niçoises participe, sur le temps scolaire, à un parcours artistique et culturel d'une durée de 12 heures réparties sur 6 semaines.

À partir de la rentrée 2026-2027, les écoles privées sous contrat pourront également y accéder.

Par ailleurs, la Ville de Nice, labellisée « 100% Éducation Artistique et Culturelle (EAC) », poursuivra et amplifiera ses actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle, notamment à travers des dispositifs comme « Musique pour tous » et « Orchestre à l'école », portés par le Conservatoire.

Transformer la Gare du Sud en centre culturel pluridisciplinaire :

D'ici le début de l'année 2026, la Ville reprendra la gestion de la Gare du Sud afin d'y créer un pôle culturel pluridisciplinaire, ambitieux et ouvert à tous.

Ce projet s'inscrit dans une volonté de renforcer l'attractivité du quartier Libération, en mettant en valeur son histoire et en offrant aux habitants de nouveaux équipements publics de qualité.

Le bâtiment, qui accueille déjà la bibliothèque Raoul Mille, sera entièrement repensé autour d'une agora centrale, conçue pour favoriser les déambulations, les échanges et les espaces de lecture, tout en abritant des lieux de convivialité.



Autour de l'agora, seront aménagés des espaces dédiés : un *Fablab*, une artothèque, un espace d'exposition, une ludothèque, des espaces documentaires, une BDThèque, un café et un espace presse/actualités. Modulable et polyvalent, ce centre pourra accueillir des spectacles, des conférences et diverses animations.

Les autres actions culturelles :

La Ville poursuit bien entendu sa programmation culturelle qui rencontre année après année un public toujours plus nombreux :

- Des débats d'idées et des conférences au Centre Universitaire Méditerranéen et à l'Artistique ;
- Des expositions, festivals et temps forts culturels au 109 – Pôle de cultures contemporaines ;
- Des musiques actuelles au 109 et au Théâtre Lino Ventura ;
- La fête des Théâtres et le festival de Créations ;
- La programmation de la Cinémathèque et l'accueil du jeune public ;
- Le Festival du Livre sera enfin une nouvelle fois au cœur de l'animation culturelle ;
- L'accueil du Forum européen des Journées européennes de l'Archéologie ;
- Les journées européennes de l'archéologie et, en septembre, l'organisation traditionnelle des journées européennes du patrimoine ;
- Les fêtes traditionnelles ;
- Les rencontres littéraires.

En matière de travaux dans les établissements culturels, l'année 2026 verra la réalisation des chantiers suivants :

- La poursuite du plan musées avec :
 - l'amélioration des systèmes de traitement climatiques pour la conservation des œuvres des réserves du Palais Masséna et du musée des Beaux-Arts Jules Chéret,
 - la rénovation du musée d'histoire naturelle qui sera achevée au printemps 2026,
 - le complément de la scénographie et des travaux dans le cadre des 50 ans de Terra Amata.
- L'amélioration des conditions d'accueil dans les bibliothèques avec notamment la modernisation de l'éclairage des salles de consultation des bibliothèques Magnan, Caucade et Saint-Roch et la reprise de l'étanchéité de la bibliothèque du Port.
- Des travaux d'amélioration des conditions de travail des agents des ateliers de l'Opéra à la Diacosmie.

Une politique d'animation riche et de proximité :

Le réseau AnimaNice se renforce pour proposer toujours plus d'activités : les 18 centres, implantés au cœur des quartiers niçois, proposent 28 000 m² d'installations. Plus de 35 000 personnes y sont accueillies et près de 200 associations y conduisent un projet. L'amélioration des conditions d'accueil des usagers et des agents, obtenue notamment par la conduite de



projets de rénovation des locaux (hall du centre de Fabron, vestiaires du centre de Caucade, éclairage d'une partie des terrains de Gorbella, etc.), conduisent à une progression continue des abonnements et des fréquentations.

150 spectacles sont organisés dans les trois salles qui disposent chacune d'une identité propre : Théâtre de la Tour (90 places), la BlackBox (285 places) et l'Espace Grapelli (180 places). Une quatrième salle de spectacle, Lou Mesclun, ouvre en 2025 et sa rénovation se poursuivra également en 2026.

Depuis 2024, le réseau AnimaNice compte un dix-huitième centre, avec l'ouverture de la « Maioun dóu Rai ». Un nouveau restaurant solidaire, La Maiouneta, y a également ouvert ses portes cette année et y accueille 50 convives seniors chaque jour autour d'un repas chaud.

Des quartiers animés par la Ville et les associations :

Plus de 50 manifestations sont organisées au cours de la saison auxquelles assistent environ 20 000 Niçoises et Niçois. Une vingtaine d'animations estivales sont proposées dont des projections en plein-air. La Ville accompagne également une centaine d'initiatives d'animation portées par les associations de commerçants ou les comités de quartier. Des investissements sont par ailleurs conduits pour rendre le service rendu aux usagers plus efficaces et moins dépendant de fournisseurs extérieurs (achats de tentes, de sonorisation, d'alimentation électrique autonome). La poursuite de l'amélioration qualitative des services rendus est prévue en 2026 avec notamment une nouvelle dynamique pour la Castagnada – fête des terroirs.

En matière de travaux, en 2026 l'amélioration des conditions d'accueil dans les AnimaNice se poursuit avec :

- La rénovation de l'étanchéité Saint-Pancrace ;
- La réfection du DOJO de Saint-Antoine ;
- Le réaménagement de l'accueil de Notre-Dame ;
- La rénovation totale des vestiaires de Gorbella y compris côté tennis ;
- La création d'une salle de théâtre dans Django Reinhardt à l'Ariane ;
- L'extension de la scène de la salle Grappelli à Cimiez ;
- Le réaménagement de l'accueil et la rénovation des circulations de Richard Scoffier dans le cadre du Plan Madeleine.

Nice, ville « Amie des Ainées » :

En décembre 2023, la Ville a obtenu le label « Ville amie des Ainées » niveau Or. Une première pour une Ville de cette envergure au niveau national. Ce prix prestigieux a été complété par



celui décerné au niveau européen par Eurocités en juin dernier à Braga, au Portugal, pour les restaurants solidaires seniors. La Ville assure en effet la gestion de trois restaurants solidaires à Magnan, à Saint-Jean d'Angély et à la Maioun dòu Rai où sont servis plus de 17 000 repas depuis leur création.

Avec le *pass 55+* (gratuit pour les personnes non-imposables), les plus de 55 ans peuvent bénéficier de 60 activités sportives culturelles et artistiques proposées dans 5 maisons des séniors : gym douce, yoga, langues, écriture, chant, danse, théâtre, chorale, etc.

Le service propose plus de 50 rendez-vous mensuels avec une offre évènementielle enrichie et élargie :

- Spectacle de début d'année au palais Nikaïa pour 4 400 seniors ;
- Bal en blanc au kiosque à musique ;
- Après-midi guinguette au printemps ;
- Des bals, des spectacles et des karaokés.

L'année 2026 sera marquée par la rénovation de la Maison des Séniors de Pasteur.

La Ville soutient les associations :

La Ville apporte un soutien financier constant au monde associatif et maintient ses financements en 2026 avec un budget de 26,9 millions d'euros.

La Ville gère également un réseau de cinq Maisons des Associations reparties sur l'ensemble du territoire. Elle dénombre 442 associations adhérentes qui peuvent utiliser les locaux (plus de 130 000 heures d'utilisation).

L'Académie du Bénévolat dénombre 5 373 inscrits et a assuré 5 131 mises en relation avec des associations. Des animations spécifiques sont proposées :

- La grande soirée de l'Engagement associatif et ses 117 lauréats ;
- Le Campus HelloAsso ;
- « Nice fête sa rentrée dans les quartiers » avec plus de 4 500 visiteurs ;
- « Qui veut être mon partenaire associatif ? », qui a permis de récolter 93 000 € de promesse de dons aux associations.

La jeunesse :

La Ville de Nice mène une politique jeunesse ambitieuse et cohérente, qui accompagne les jeunes Niçois de 2 ans et demi à 25 ans tout au long de leur parcours, de l'enfance à l'entrée dans la vie adulte. Elle développe et met en œuvre un large éventail d'actions éducatives, culturelles et sportives, adaptées à chaque tranche d'âge.



Les accueils de loisirs municipaux constituent le cœur de cette politique. Ils s'adressent aux enfants de 3 à 10 ans, aux préadolescents de 11 à 13 ans et aux jeunes de 14 à 18 ans. La Ville organise également des séjours pour adolescents, des activités éducatives périscolaires (études surveillées, animations culturelles ou sportives), ainsi que des accueils spécialisés pour les enfants en situation de handicap. Les jeunes de 15 à 25 ans bénéficient, quant à eux, d'actions d'animation et d'insertion conçues pour favoriser leur autonomie et leur engagement citoyen.

Chaque année, plus de 18 500 enfants et jeunes participent aux activités proposées par la Ville de Nice. Le dispositif s'appuie sur six structures municipales dédiées à l'organisation des accueils de loisirs, mobilisant entre 12 et 32 écoles selon les périodes, et sur un réseau de 15 associations partenaires qui accueillent plus de 2 500 enfants dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse.

Les 28 centres municipaux ouverts chaque mercredi et les structures mises à disposition pendant les vacances scolaires (jusqu'à 26 sites en été) permettent d'assurer une offre d'accueil continue et de proximité.

Pour faire vivre ces dispositifs, la Ville mobilise 215 agents permanents et plus de 350 animateurs vacataires pendant les congés scolaires.

À ces dispositifs s'ajoutent plusieurs initiatives innovantes : le « plan mercredis », qui regroupe les activités proposées par les centres municipaux et associatifs et comprend des volets ski et nautique, le développement du centre de plage « Li Rateta » pour les 6-17 ans, ou encore l'ouverture du « ZOU PARK », un parc urbain dédié aux activités de plein air.

Parallèlement, la Ville a généralisé les accueils périscolaires dans les écoles, permettant une meilleure articulation entre temps éducatif et temps de loisirs.

Pour l'horizon 2026, plusieurs orientations stratégiques guideront la politique jeunesse niçoise. La première vise à poursuivre la labellisation “Qualité” des centres de loisirs municipaux, en partenariat avec la DRAJES et la CAF : six structures sont déjà labellisées et cinq nouvelles le seront d'ici fin 2026.

La Ville souhaite également augmenter le nombre d'enfants accueillis dans les structures municipales et associatives, en renforçant l'attractivité et la capacité d'accueil des sites.

Parmi les projets structurants, la requalification du centre Impératrice Eugénie occupe une place centrale. Ce lieu emblématique fera l'objet d'un programme de développement ambitieux, associant ateliers pédagogiques, événements, accueil de classes de ville, parcours urbain et structure d'escalade.



Enfin, la Ville poursuivra le développement d'activités à destination des jeunes, avec notamment les samedis ski ados pour les 12-18 ans, l'organisation d'événements urbains de grande ampleur dédiés à la jeunesse, ainsi que l'extension des accueils périscolaires sur la pause méridienne et le temps post-scolaire du soir.

À travers cette politique globale, la Ville de Nice affirme sa volonté d'offrir à chaque jeune Niçois un cadre d'épanouissement, de découverte et de réussite, fondé sur la qualité, la proximité et la diversité des expériences proposées.

Les démarches des familles niçoises :

Le Portail Familles (familles.nice.fr) regroupe permet la gestion des démarches relatives aux crèches, aux écoles, à la restauration scolaire, aux garderies, aux accueils de loisirs ainsi qu'aux centres sportifs les mercredis et pendant les vacances. Cette plateforme dédiée aux familles enregistre près de 580 000 connexions annuelles.

En juin 2025, a été inaugurée la première Maison de Services publics « Nice + Facile », au 6 rue Tondui de l'Escarène (ancien Guichet Nice Facile) avec une offre enrichie par de nouvelles formalités administratives à réaliser sur site tout en conservant un axe fort pour les familles : accompagnement pour la préinscription en crèche et à l'école, pour l'inscription à la cantine et à la garderie, pour les réservations aux accueils de loisirs et le paiement des prestations.

L'instauration de permanences à partir de septembre 2025 à la Maison de services publics de Saint-Roch, dédiées à l'accompagnement aux démarches « familles », permet également de rapprocher ces services des parents résidant à l'est de la Ville.

Les principales orientations pour 2026 sont les suivantes :

- Développer l'accompagnement des familles en proximité par davantage de permanences « Nice + Facile » sur le territoire ;
- Poursuivre la modernisation des outils et de la communication destinée aux familles : Portail Familles avec la dématérialisation complète du dossier pour les accueils de loisirs, Environnement numérique de travail ONE, lettre d'information mensuelle sur les activités parents-enfants, etc. ;
- Continuer les études de satisfaction des usagers pour améliorer en continu l'offre proposée.

Les travaux de restructuration de l'ancienne station-service située sous la halle Tony Bessi à Magnan seront achevés en 2026 pour permettre l'ouverture d'une Maison des Services publics. L'équipement d'environ 320 m² de surface de plancher accueillera les services de proximité du territoire, de la police municipale, de l'état civil, ainsi que des écrivains publics et d'autres permanences. A l'extérieur du bâtiment, un grand parvis et des espaces verts contribueront à l'amélioration du quartier prévu dans le plan Madeleine.



Les actions à destination des étudiants :

Deux domaines sont particulièrement ciblés pour ce public :

- L'activité événementielle et culturelle proposée au sein de la Maison de l'Etudiant et de la salle de spectacle *Le Stockfish* n'a cessé de progresser tant pour ce qui concerne la qualité artistique de sa programmation, que pour ce qui concerne l'offre de spectacles (116 concerts/spectacles et plus de 25 000 visiteurs au 1^{er} semestre 2025) ;
- L'accompagnement des étudiants dans leur vie quotidienne afin de faciliter leur installation, participer à leur intégration et à leur bien-être, et en faire des acteurs du territoire.

L'action sportive :

En 2026, la Ville continue à porter une politique sportive ambitieuse en soutenant les associations qui accueillent plus de 70 000 licenciés. Le budget prévoit ainsi le maintien des subventions versées pour financer leur fonctionnement et l'organisation d'évènements sportifs, soit 10,5 millions d'euros.

Les actions de l'année 2026 porteront sur :

- L'entretien et la gestion des équipements sportifs municipaux : salles, stades, plateaux sportifs et clos de boules ;
- La poursuite du plan piscine avec notamment la finalisation des travaux de réhabilitation de la piscine Saint-François (Phase 3), la rénovation de l'espace R-1 de la piscine Jean Médecin permettant l'aménagement des vestiaires associés à l'espace Fitness), les travaux d'entretien nécessaires au bon fonctionnement de la piscine Camille Muffat (structure du bassin) et la sélection du maître d'œuvre pour la création d'un nouveau bassin grand public ;
- La réalisation de la tribune Sud du stade de rugby des Arboras ;
- La finalisation des travaux au stade de l'Oli (création d'une tribune et rénovation des vestiaires restants) ;
- La poursuite du plan de rénovation des terrains de grands jeux ;
- Le soutien aux clubs sportifs ;
- L'animation de l'action sportive municipale, véritable politique de proximité, qui propose des actions dans les écoles, de pleine nature et des activités sportives pour les séniors.

En 2026, la Ville de Nice maintient une politique événementielle sportive ambitieuse avec le Championnat du Monde IronMan 70.3, la course cycliste Paris-Nice, l'Ultra Trail du Mont-Blanc, et surtout les deux dernières étapes du Tour de France féminin, avec la grande arrivée prévue le 9 août sur l'emblématique Promenade des Anglais.



La réalisation d'une nouvelle patinoire dans la plaine du Var :

La Ville de Nice a confié à la « SOLIDEO Alpes 2030 », la réalisation d'une nouvelle patinoire dans la plaine du Var.

Implantée dans le quartier de Saint-Isidore, l'équipement bénéficiera directement aux Aigles de Nice (hockey sur glace – Ligue Magnus), à l'association Nice Baie des Anges (patinage artistique) et au Nice Curling Club et permettra de développer fortement l'usage éducatif et de loisirs, avec ses deux aires de glace. Un centre sportif et d'activités à destination du quartier est également prévu dans l'enceinte de la patinoire.

Elle accueillera le short-track et le patinage artistique dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030.

Ce site remplacera à terme l'actuelle patinoire Jean-Bouin, vétuste et énergivore. Sa consommation énergétique sera divisée par deux par rapport à la patinoire existante. Il est prévu d'utiliser des matériaux biosourcés pour la construction, l'installation d'une toiture végétalisée ainsi qu'un système de récupération de la chaleur.

Le Palais des Expositions :

L'année 2026 affiche un taux d'occupation supérieur à 60 % à ce jour (22 événements confirmés et sept en offre).

L'année sera notamment marquée par l'accueil d'évènements majeurs, parmi lesquels le retour du championnat du monde de jeux vidéo EVO, l'édition *Rendez-vous France* réunissant les acteurs du tourisme, l'IronMan, deux sessions du rendez-vous sportif HYROX, ainsi que le Tour de France féminin.

Poste (en millions d'euros)	BP 2026
011 - Charges à caractère général	45,3
012 - Charges de personnel	66,9
65 - Autres charges de gestion	36,9
66 - Charges financières	4,6
67 - Charges spécifiques	< 0,1
Dépenses de fonctionnement	153,8
013 - Atténuations de produits	1
70 - Produits des services et du domaine	14,7
74 - Dotations, subventions et participations	9,5
75 - Autres produits de gestion	6,4
Recettes de fonctionnement	31,6



4.5. Santé et action sociale

Cohésion sociale et Centre Communal d'Action Sociale :

La Ville de Nice affirme son engagement en faveur de la cohésion sociale à travers une politique résolument tournée vers l'inclusion, la solidarité et la réduction des inégalités. Cette ambition se traduit par une attention constante portée aux publics les plus fragiles, avec pour objectif de garantir à chacun un accès équitable aux droits et aux services.

Pour concrétiser cette vision, la Ville déploie des actions de proximité sur l'ensemble du territoire communal. Ces initiatives visent à favoriser l'égalité des chances, à lutter contre toutes les formes de discrimination et à accompagner les parcours de vie, notamment ceux des jeunes et des familles.

La Ville s'appuie également sur les temps forts du calendrier international pour organiser des événements de sensibilisation ouverts à tous, comme la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre), afin de mobiliser l'ensemble des citoyens autour des valeurs d'inclusion et de respect.

S'agissant plus particulièrement de l'égalité et de la lutte contre les discriminations dans la vie quotidienne, un travail d'évaluation et d'analyse du Plan d'Action Pluriannuel 2022-2026 sera mené afin de proposer un nouveau cadre stratégique d'intervention pour faire évoluer les regards et comportements en ce domaine.

Afin de poursuivre le travail mené pour la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire à travers le Conseil des Droits et Devoirs des Familles, trois axes prioritaires ont été définis pour l'année scolaire 2025-2026 : celui de la prévention de l'absentéisme dès le 1er degré, celui du respect du calendrier scolaire (départs anticipés et retours tardifs) et celui des familles monoparentales représentant plus de 40% des familles accompagnées.

Faisant le constat que les crises successives sanitaires, sociales et économiques impactent durement les plus fragiles, la Ville de Nice et son Centre communal d'Action Sociale poursuivront leur coopération en faveur de la proximité et de la solidarité. Elle s'inscrit dans le cadre de la convention d'objectifs conclue le 29 juillet 2024 visant à mettre en œuvre la politique sociale souhaitée par la municipalité.

En 2026, le soutien financier de la Ville au CCAS s'établira à 20,94 millions d'euros. Il a été fortement renforcé au cours des dernières années, celui-ci ayant été augmenté de 2,5 millions d'euros depuis 2020, soit une progression de 14%.

Le CCAS assure la gestion de nombreux équipements et services en direction des plus fragiles et notamment :

- Pour les séniors :
 - Trois EHPAD (Anciens Combattants, Valrose et Grosso) ;



- Trois résidences autonomie (Gambetta, Saint-Jean d'Angély, Saint-Barthélemy) ;
- Un service autonomie à domicile ;
- Des services sociaux dédiés aux séniors.
- Pour les personnes en situation de précarité ou de difficultés sociales :
 - Un Centre d'Hébergement d'Urgence Hommes et Femmes pour les personnes sans domicile ouvert toute l'année et des structures ouvertes l'hiver « El Nouzah » ou lors d'épisodes météorologiques extrêmes ;
 - Un Centre d'Accueil de Jour pour les personnes sans domicile stable et des services associés en termes de domiciliation, bagagerie, suivi social ;
 - La coordination de la distribution alimentaire pour le public en précarité, dans des lieux mis à disposition ;
 - Une prise en charge des femmes victimes de violences via un Centre d'Accueil de Jour et des structures dédiées d'hébergement (CHRS) ou de logements adaptés (résidence sociale...) ;
 - Des structures et dispositifs d'hébergement et de réinsertion sociale et de logements adaptés pour les personnes en difficultés ;
 - Une Epicerie Sociale ;
 - Deux pensions de famille.
- Pour les familles et les jeunes :
 - Deux centres sociaux dans les quartiers sensibles de l'Ariane et des Moulins ;
 - Un Point d'Accueil et d'Ecoute Jeune (PAEJ), « l'Escale » ;
 - Une Adresse des Aidants et des services associés dédiés aux particuliers se consacrant à l'aide d'un proche malade ou en situation de handicap ;
 - Une équipe sociale mobile qui va au-devant des habitants (quartiers prioritaires, excentrés...).

Dans une dynamique de renforcement de ses actions sociales, la Ville de Nice et son Centre Communal d'Action Sociale poursuivront en 2026 plusieurs projets structurants. Parmi les initiatives majeures figure notamment le lancement des travaux de construction d'un nouvel EHPAD à Saint-Roch (site Baréty), afin de répondre aux besoins croissants d'hébergement adapté pour les personnes âgées dépendantes.

Par ailleurs, le CCAS prévoit également la création d'une pension de famille, rue Fontaine de la Ville, ainsi que l'aménagement de cinq nouveaux logements adaptés pour personnes en situation de handicap au sein de la Résidence Autonomie Gambetta, et la création d'une maison des femmes.

Ces projets illustrent la volonté constante de la municipalité de renforcer l'offre de services de proximité, de garantir la dignité des personnes les plus vulnérables et de favoriser leur pleine participation à la vie de la cité.

Dans cette continuité, la Ville de Nice poursuivra en 2026 son soutien actif au tissu associatif local, en apportant une aide financière aux structures engagées dans la lutte contre la précarité et l'exclusion. Ces partenariats permettront de consolider les actions de terrain en matière



d'hébergement d'urgence, de distribution alimentaire, d'accompagnement médico-social et de soutien global aux familles en difficulté. Cette mobilisation collective vise à assurer une réponse humaine, coordonnée et adaptée aux besoins des Niçois les plus fragiles.

Déployer une politique de santé publique :

La Ville de Nice œuvre au quotidien avec ses partenaires pour diffuser les concepts de Santé et Santé environnementale dans toutes les politiques publiques, pour encourager les attitudes favorables à la santé et pour lutter contre le renoncement aux soins. La Direction de la Santé travaille à fédérer, coordonner et impulser des actions communes avec les acteurs de santé de notre territoire au sens large dans une conception de santé unique.

Le développement d'une politique de promotion de la santé nécessite d'agir sur différents niveaux : de l'organisation des soins primaires aux actions d'éducation pour la santé.

Améliorer la couverture vaccinale à travers le service de vaccination :

La réalisation de séances de vaccinations obligatoires, internationales, ainsi que des campagnes antigrippales, Covid et HPV sont réalisées non seulement au Centre de la rue Hancy, dans une démarche d'*aller vers*, mais aussi dans les établissements scolaires et dans certains centres sociaux de la Ville.

Promouvoir l'importance de la prévention, éduquer à la santé :

La Ville de Nice assure la coordination et l'animation d'un Contrat Local de Santé co-piloté avec l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Local en Santé Mentale, l'Atelier Santé Ville et avec la Maison Sport Santé.

La Ville déploie un plan de lutte contre les perturbateurs endocriniens, un plan d'action pour prévenir le diabète, et depuis 2025, un plan spécifique portant sur la santé des femmes.

L'événementiel grand public et les campagnes de prévention sont des missions essentielles. Ils incluent l'organisation de conférences santé grand public, la communication sur les réseaux de la Ville (Octobre rose, Mars bleu, Mois sans tabac, VIH...), la réalisation de podcasts et des sensibilisations ou formations (formation aux premiers secours en santé mentale y compris pour les jeunes, sensibilisation à la santé mentale). En 2026 aura lieu à Nice le colloque international « Ville et santé mentale ».

La santé mentale, désormais reconnue comme un enjeu de santé publique majeur, et désignée en 2025 comme Grande Cause Nationale, est largement prise en compte par la Ville de Nice à travers son CLSM.



Les attentes sont fortes à l'échelle du territoire pour développer des réponses concrètes, locales et adaptées (guide répertoire en santé mentale, prescriptions muséales, dispositif *monpsy* dans les locaux municipaux, bibliothèques vivantes, etc.).

Par ailleurs, depuis 2025, la Ville de Nice a lancé avec ses partenaires un nouvel axe de travail dédié à la santé mentale des jeunes qui visera dès 2026 la mise en œuvre d'actions concrètes.

La Ville organisera également en 2026 des actions portant sur la santé environnementale : lutte contre les moustiques, amélioration de la qualité de l'air dans et aux abords des écoles, projet « Mon cartable ma santé », etc.

Enfin, la Ville de Nice apportera son soutien et subventionnera les associations niçoises qui œuvrent en matière de santé.

Améliorer l'accès aux soins grâce à l'ouverture de maisons médicales :

La Ville de Nice poursuit l'objectif de proposer aux Niçois des lieux offrant un service de soins de proximité accessible pour tous, assuré par des professionnels de santé (médecins généralistes, paramédicaux, infirmiers, etc.) dans le respect de l'accès et la continuité des soins.

Après l'ouverture de la première maison médicale à Saint Roman de Bellet en juillet 2024, une nouvelle maison médicale a ouvert ses portes au cours de l'été 2025 au 27 rue du Professeur Delvalle.

Cet emplacement stratégique, situé en face de l'hôpital Pasteur, renforce la prise en charge des patients et permet à la fois de réunir sur un même site une offre de soins de proximité et des activités de recherche nationale et internationale, portées par le CHU avec l'IHU RespirERA.

En 2026, c'est une nouvelle maison médicale qui ouvrira ses portes au 17 rue d'Italie : d'une surface de 400 m² environ, elle permettra d'accueillir des professionnels de santé libéraux (médecins généralistes, infirmiers, pharmaciens, sage femmes, orthophonistes, et autres paramédicaux) afin de proposer une offre de soins et des actions de prévention et de dépistage.

La petite enfance et le soutien à la famille :

La Ville de Nice gère en direct 30 structures, soit 1 712 places (1 584 en crèches collectives et 128 en accueil familial). Elle réserve également 270 places au sein de crèches mixtes et 28 places au sein de crèches hospitalières.

Au total, cela représente la gestion de 2 010 places.



Au cours de l'année 2025, plus de 4 000 enfants différents ont été accueillis sur ces places.

Pour rappel, le nombre de place a été fortement augmenté au cours des dernières années : entre 2021 et 2025, 368 places ont été créées (13 établissements + 13 extensions), dont 192 places municipales (52%).

La Ville souhaite poursuivre la création de places d'accueil pour les tout-petits sur son territoire, notamment en optimisant les locaux de certaines de ses propres structures. Parmi les projets les plus importants, il est prévu en 2026 le lancement de la restructuration de la crèche Terra Amata, de la création d'une crèche à Fabron et de la transformation en crèche de la halte-garderie Lou Parpaïoun.

Par ailleurs, la Ville a développé des actions spécifiques en matière d'accompagnement à la parentalité, grâce à la diffusion de son *Guide du parent nissart*, à la poursuite de la labellisation « Baby friendly » des sites et établissements recevant du public et à l'ouverture toujours plus large de ses « Rendez-vous parentalité » sous forme d'ateliers ou de podcasts.

Poste (en millions d'euros)	BP 2026
011 - Charges à caractère général	5,8
012 - Charges de personnel	35
65 - Autres charges de gestion	26,7
67 - Charges spécifiques	< 0,1
Dépenses de fonctionnement	67,5
013 - Atténuations de produits	0,2
70 - Produits des services et du domaine	9,3
74 - Dotations, subventions et participations	17,3
Recettes de fonctionnement	26,8

4.6. Attractivité, action économique et le développement touristique

Le Carnaval de Nice :

L'édition 2026 du Carnaval de Nice se tiendra du 11 février au 1^{er} mars 2026, autour du thème « Vive la Reine ».

L'ouverture sera donnée avec un grand *Charivari* organisé devant la Maison du Carnaval à l'occasion d'un grand rassemblement populaire et festif en marge des défilés. Il sera suivi du Bal Veglione organisé à l'Opéra, de la déambulation *Carnavalina* de Notre-Dame jusqu'au Théâtre de Verdure puis d'un premier corso illuminé d'ouverture.

Cinq corsos seront organisés entre le 17 et le 28 février, dont un qui se tiendra en journée pour permettre aux familles et petits enfants d'y assister, ainsi que quatre batailles de fleurs.



L'édition 2026 sera marquée par une nouvelle session de *Lou Queernaval* avant les festivités de clôture avec l'incinération du Roi et le grand bain rafraîchissant de Carnaval.

Les grands évènements de l'année 2026 :

Le calendrier événementiel 2026 comprendra les principales manifestations festives récurrentes :

- Le traditionnel Carnaval de Nice aura lieu du 11 février 2026 au 1er mars 2026 et mettra les femmes à l'honneur autour du thème « Vive la Reine » ;
- Le *Nice Jazz Fest* 2026 se tiendra du 23 au 26 juillet ;
- Le village de Noël et les illuminations festives de fin d'année.

Par ailleurs, afin de conforter son positionnement de leader dans l'accueil de compétitions européennes e-sport, la Ville de Nice s'est portée candidate à l'hébergement de la finale de la LEC (League of Legends EMEA Championship) en 2026.

Poste (en millions d'euros)	BP 2026
011 - Charges à caractère général	10,7
012 - Charges de personnel	1,1
014 - Atténuations de produits	0,1
65 - Autres charges de gestion	0,3
Dépenses de fonctionnement	12,2
013 - Atténuations de produits	< 0,1
70 - Produits des services et du domaine	4,1
73 - Impôts et taxes	1,1
74 - Dotations, subventions et participations	0,9
75 - Autres produits de gestion	1,5
Recettes de fonctionnement	7,6



V. Les budgets annexes

5.1. Le budget annexe de la régie autonome de l'Opéra

L'Opéra de Nice, « Libre d'esprit » :

L'Opéra de Nice prolonge l'exploration du thème de la liberté avec une saison 2025/2026 placée sous le signe « Libres d'esprit ».

Après le succès de « Libres d'aimer » en 2024/2025, cette nouvelle programmation s'inspire de la philosophie de Gandhi, à travers l'opéra *Satyagraha*, et décline la liberté sous toutes ses formes : la liberté de pardonner (*La Clémence de Titus*), la liberté de se révolter (*Le Villi*), la liberté d'oser (*Don Pasquale*), la liberté d'aimer (*La Traviata*), et la liberté d'esprit (*Un Monde Ensemble*, opéra rock).

Côté danse, la saison des ballets, désormais dirigée par Pontus Lidberg, s'articule en trois temps forts :

- Elle s'ouvre avec *De Loin en Loin*, une création de Juliano Nunes pour la compagnie des Ballets de Nice, et *Loin*, de Sidi Larbi Cherkaoui, chorégraphe emblématique du renouveau de la danse européenne.
- En décembre, le public niçois retrouvera avec enthousiasme *Casse-Noisette*, revisité par Benjamin Millepied dans une scénographie signée du peintre Paul Cox.
- Au printemps, un programme néoclassique explorera le passage entre vie et mort, avec *Dancing on the Front Porch of Heaven* d'Ulysses Dove, pièce élégiaque où la virtuosité technique se mêle à une émotion pure, et *Petrichor*, première création de Pontus Lidberg pour la compagnie, portée par la musique élancée de Philip Glass.

Enfin, l'année 2026 verra la poursuite des études (AMO, diagnostics, rédaction du programme technique détaillé) pour la rénovation du bâtiment historique de l'Opéra.

Poste (en millions d'euros)	BP 2026	Poste (en millions d'euros)	BP 2026
011 - Charges générales	2,8	70 - Produits des services	2,6
012 - Charges de personnel	18,8	74 - Subventions et participations	1,8
Autres charges	0,7	75 - Autres produits de gestion	18,4
		Autres produits	0,3
Dépenses de fonctionnement	22,4	Recettes de fonctionnement	23,1
Autofinancement	0,7		
Dépenses d'équipement	0,7	Autres recettes	< 0,1
Dépenses d'investissement	0,7	Recettes d'investissement	< 0,1
		Autofinancement	0,7



5.2. Le budget annexe de la régie du Palais Nikaïa

Après un exercice 2025 réussi, le portefeuille commercial du Palais Nikaïa laisse présager une belle année 2026. A ce jour, le planning enregistre déjà pour l'année prochaine :

- 50 concerts ou spectacles confirmés en « vente public » ;
- 20 concerts ou spectacles au stade d'option et en attente de date de mise en vente ;
- Une résidence artiste de 5 jours ;
- 2 salons confirmés (Solucop et Terravini) ;
- 2 événements sportifs confirmés (Ligue Ares MMA et le championnat du Monde de Trial Indoor).

Poste (en millions d'euros)	BP 2026	Poste (en millions d'euros)	BP 2026
011 - Charges générales	2	70 - Produits des services	3,2
012 - Charges de personnel	0,8	Autres produits	0,1
Autres charges	0,1		
Dépenses de fonctionnement	2,9	Recettes de fonctionnement	3,3
Autofinancement	0,4		
16 - Remboursement d'emprunts	0,1		
Dépenses d'équipement	0,3		
Dépenses d'investissement	0,4	Recettes d'investissement	-
		Autofinancement	0,4

5.3. Le budget annexe de régie pour l'exploitation de la fourrière automobile de la Ville de Nice

En 2026, il est prévu 1 500 enlèvements mensuels soit 18 000 sur l'année, ce volume prévisionnel reposant notamment sur 9 grandes manifestations nécessitant un dispositif adapté ainsi que sur près de 230 opérations ciblées, qu'il s'agisse d'opérations « livraison » ou « oxygène ».

Le service anticipe par ailleurs la destruction de 2 200 véhicules ainsi que 70 ventes par l'intermédiaire du service des domaines.

Poste (en millions d'euros)	BP 2026	Poste (en millions d'euros)	BP 2026
011 - Charges générales	3,3	70 - Produits des services	2,9
012 - Charges de personnel	0,9	75 - Autres produits de gestion	1,5
Autres charges	0,2	Autres produits	< 0,1
Dépenses de fonctionnement	4,4	Recettes de fonctionnement	4,4
Autofinancement	< 0,1		
Dépenses d'équipement	< 0,1		
Dépenses d'investissement	< 0,1	Recettes d'investissement	-
		Autofinancement	< 0,1